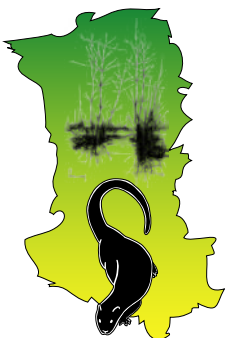


Deux-Sèvres Nature Environnement



N° 36 - 1
Juillet
2 0 0 7



Bureau

<i>Président :</i>	Jean-Michel Minot
<i>Vices-Présidents :</i>	Christian Geay Catherine Tromas
<i>Secrétaire :</i>	Simone Marseau
<i>Trésorier :</i>	Raymond Simonnet
<i>Trésorière adjointe :</i>	Arlette Vandier

Conseil d'Administration

Isabelle Badenhaut	05 49 05 06 04	La Roche -	79 800 Bougon
Martine Boisseau	05 46 24 60 91	Germon -	17 330 Doeuil sur le Mignon
Ludvine Delcourt	05 49 75 77 04	Le Petit Bousseau	79 360 Prissé-la-Charrière
Christian Geay	05 49 25 78 91	503 rue de Mursay -	79 410 Echiré
Jean-Claude Guérin	05 49 64 43 91	45 grande rue -	79 200 La Peyratte
Ludovic Guillemet	05 46 37 24 81	8 impasse Lafontaine -	17 170 Cram-Chaban
Jean-Jacques Guillet	05 49 04 95 15	La Gorre -	79 210 Amuré
Mathieu Guillot	05 49 24 39 57	25 rue du Coursault -	79 210 Arçais
Simone Marseau	05 49 24 42 62	20 rue F. Broussais -	79 000 Niort
Jean-Michel Minot	05 49 25 59 76	6 chemin de Thouars -	79 260 La Crèche
François-Marie Pellerin	02 51 50 41 88	63 rue des Plantis -	85 490 Benet
Ludovic Renaudet	06 20 12 46 51	23 bis rue du pont	79 000 Niort
Jean-Claude Robert	05 49 24 26 80	36 rue Emile Zola	79 000 Niort
Philippe Rouillier	05 49 26 37 72	86 route de Périgné	79 370 Montigné
Philippe Royer	05 49 63 03 32	Le Grand Choure -	79 390 La Ferrière en Parthenay
Raymond Simonnet	05 49 28 06 73	4 imp. Mme de Sévigné -	79 000 Niort
Catherine Tromas	05 49 35 79 25	55 rue de la Brieserie -	79 460 Magné
Arlette Vandier	05 49 24 07 11	34 rue Alsace-Lorraine -	79 000 Niort

Deux-Sèvres Nature Environnement

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Déclarée le 19 janvier 1969
agrée le 7 novembre 1977
au titre de l'article 40 de la loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et des articles L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme.



Membre
de France Nature Environnement
et de Poitou-Charentes Nature

Siège social

Hôtel de la Vie Associative
12 rue Joseph Cugnot
79000 Niort
Tél : 05 49 73 37 36 - Fax : 05 49 09 23 85
e-mail : deuxseves.nature@laposte.net
site web : www.dsne.org

Cotisation annuelle : 20 € minimum
Directeur de publication :
Jean-Michel Minot.

Maquette :
Thomas Luzzato.

Mise en page, illustrations diverses :
Thomas Luzzato.

Comité de lecture :
Sandrine Bracco, Nicolas Cotrel, Thomas Luzzato,
Simone Marseau, Jean-Michel Minot.

ISSN n° 1268-0354
Dépôt légal : 1^{er} semestre 2007.

Ce numéro a été imprimé sur les presses de l'imprimerie de l'Ensemble Socioculturel Niortais, à 400 exemplaires.
Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions émises sous leur signature.
Toute reproduction d'article ou d'illustration doit être soumise à l'accord de son auteur.



Couverture : Grand Rhinolophe en hibernation.
Photo : Thomas Luzzato.

Dernière de couverture : Poster sur la Biodiversité en Poitou-Charentes, disponible auprès de l'association.

SOMMAIRE

Bulletin 36 - fascicule 1. Juillet 2007

Assemblée Générale du 24 mars 2007 p. 4

Actualités

Appel au bénévolat p. 11

Festival du Végétal p. 11

Marais du Galuchet : du pain sur la planche ! p. 12

Biodiversité : l'Etat... d'urgence ! p. 12

Guêpes, frelons, bourdons... et si on tentait de vivre avec ? p. 13

Un moratoire pour un printemps sans OGM p. 14

Un silo pour stocker des chauves-souris p. 15

Les quatrièmes rencontres naturalistes 2007 p. 16

L'Ambrosie à feuilles d'armoise p. 17

Environnement

Que penser des carburants d'origine végétale ? p. 18

A propos du bois raméal fragmenté !! p. 24

Objectif Planète Durable : élections 2007 p. 25

SAGE Boutonne : une victoire pour les associations p. 28

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne p. 30

Nature

Plaidoyer pour les plantes messicoles p. 32

Carnet d'observations, janvier à juin 2007 p. 35

Fiches botaniques p. 38

Enfin une publication sur les Arbres remarquables ! p. 39

Assemblée Générale du 24 mars 2007

Devant une quarantaine de personnes, Jean-Michel Minot ouvre la trente-huitième Assemblée Générale de Deux-Sèvres Nature Environnement. Il remercie Geneviève Gaillard, députée et Nicole Gravat, conseillère municipale de la Ville de Niort de leur présence.

Assemblée Générale extraordinaire

Les statuts de l'association sont soumis à modification, de manière à répondre au mieux à une volonté du Conseil d'Administration de se mobiliser sur des actions en justice. Une association nouvellement adhérente, Nyangon, a envoyé une remarque concernant un paragraphe à ajouter dans les statuts, à propos d'actions possibles contre des attributions d'aides publiques allant à l'encontre du respect de l'environnement. Il a semblé aux personnes présentes à l'assemblée générale que cette proposition ne changeait rien à l'esprit des nouveaux statuts, et considérant qu'il vaut mieux en dire « plutôt moins que trop », n'a pas souhaité l'intégrer pour l'instant dans la rédaction finale. Si le besoin s'en fait un jour sentir, il sera possible par la suite de prendre en compte des thèmes qui ne rentreront pas dans le cadre de ces nouveaux statuts.

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

Assemblée Générale ordinaire

Jean-Michel Minot présente alors son rapport moral :

« Il y a un an, c'était moi qui me lançais pour devenir Président dans une très rude campagne électorale, que j'avais remportée de haute lutte, sans mérite et sans gloire, puisque personne d'autre ne voulait y aller !

Mais je n'ai pas été déçu d'avoir fait confiance à tous les gens composant notre association.

Vous avez reçu les 14 pages du rapport d'activités 2006 : on est impressionné par la quantité, la diversité, la qualité des actions menées par Deux-Sèvres Nature Environnement. Il y en a même tellement qu'on en a oublié.

Au chapitre Environnement, DSNE a fait des communiqués de presse, comme pour la Charte du Marais Poitevin, ou déposé à plusieurs enquêtes publiques, en particulier sur les déchets, ou même récemment engagé des procédures judiciaires.

Nous avons participé également au magasin Carrefour à une semaine de sensibilisation, « achetez malin », sur la réduction des emballages, en liaison avec France Nature Environnement et l'ADEME, qui nous ont fourni pour l'occasion les 2 expositions que vous avez dans le hall.

Je ne reviens donc pas sur ce long rapport d'activités.

Tout à l'heure j'aborderai un ou deux sujets qui nous font soucieux, mais je vous dis tout de suite qu'en résumé le moral est bon, parce que l'association va bien.

Je fais en effet un constat de croissance, un constat positif, dans de multiples domaines dont plusieurs seront repris dans les rapports qui vont suivre.

Tout d'abord, si l'on parlait de cette association comme d'une entreprise de production, elle présente depuis 3 ans (je ne parle que de ce que je connais bien) une activité croissante, une croissance à 2 chiffres entre 10 à 25 % chaque année, qu'il s'agisse du budget prévisionnel, de la masse salariale et du chiffre d'affaire, et heureusement avec des bilans positifs et une trésorerie saine.

Je vais simplement énumérer ce qui cette année peut être présenté comme des nouveautés, qui s'ajoutent ou complètent les activités habituelles.

Après Thomas l'an dernier, les deux autres salariés à plein temps bénéficient désormais d'un CDI. Le temps de travail officiel des salariés n'a pas augmenté, mais leurs compétences, oui, en lien avec leur expérience et des formations ponctuelles, ce qui fait qu'ils font une plus grande quantité d'activité (ils produisent plus vite), elle-même de plus grande qualité.

Quelques exemples :

Il faut s'appeler Romain pour nous avoir inauguré des procédures comptables, sinon encore parfaites, du moins déjà efficaces, et nous lui demandons, en doublant son nombre d'heures en 2007, la mise en place progressive d'une comptabilité analytique pour une analyse de gestion.

Il faut s'appeler Thomas pour, après les tâches administratives quotidiennes, créer et réaliser les plaquettes de DSNE, l'exposition melloise sur les chauves-souris, illustrer nos dossiers de ses dessins talentueux et pertinents, pour imaginer des documents pédagogiques originaux pour les animations auprès des enfants et des adultes, et trouver le temps et avoir la patience d'apprendre à un administrateur l'utilisation d'un logiciel d'imprimeur de mise en page, ce qui va permettre de réduire de 5000 € une certaine facture en 2007.

Il faut s'appeler Sandrine pour, une même année, prospecter des dizaines et des dizaines de clochers, de greniers et autres ponts, et de rédiger une charte départementale de protection des chauves-souris dans les bâtiments publics, de composer, avec Thomas, le guide technique qui accompagne cette charte, puis aussitôt de faire, avec Thomas, une plaquette sur les amphibiens, avant de proposer et d'obtenir un contrat de territoire avec le Pays de Gâtine : une étude des Amphibiens sur deux années.

Il faut s'appeler Nicolas pour, chaque semaine sur le terrain, réaliser les enquêtes naturalistes, pour coordonner en même temps la quatrième Rencontre des Naturalistes des Deux-Sèvres, l'édition du premier numéro du bulletin « la Virgule », bulletin

ENVIRONNEMENT

DSNE poursuit son action en faveur de la nature mais perd des adhérents

Réunie en assemblée générale samedi, l'association Deux-Sèvres nature environnement (DSNE) a affiché un bon bilan de ses activités 2006. « L'association est en progression. Beaucoup de nouvelles et de bonnes choses ont été entreprises durant cette année. Sur l'avenir, nous pouvons être assez optimistes pour le futur de notre planète », explique Jean-Michel Minot, président de Deux-Sèvres nature environnement. Créée il y a 38 ans, l'association deux-sévrienne ne chôme toujours pas sur le terrain de la protection de l'environnement. Présent dans plus de 40 commissions départementales, DSNE continue de mener de front sa double mission de naturaliste et de défense de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'eau ou les déchets. Également de plus en plus présente sur le terrain juridique, l'association a profité de son assemblée générale pour voter de nouveaux statuts plus complets sur la manière d'engager des procédures. « Jusqu'à aujourd'hui, nous étions un peu



Jean-Michel Minot, président de DSNE, a dévoilé le bilan 2006 et présenté les projets 2007 de l'association.

faiblards de ce côté-là. Il était nécessaire de se structurer plus sérieusement pour pouvoir mener nos actions à bien ». **Baisse du nombre d'adhérents** Malgré tout, l'association n'a pu empêcher une baisse sen-

sible du nombre de ses adhérents cette année, passant de 186 en 2006, à 176 aujourd'hui. « Pour nous, ce constat, ça a fait tout de suite tilt. On s'est demandé ce que cela signifiait. On se rend compte que les autres petites associations adhérentes auxquelles on s'associe ponctuellement sur certaines actions ne viennent plus nous rejoindre. Il faut rétablir les choses. »

Bijou Au rayon des grands projets, DSNE a confirmé la création d'une revue naturaliste pour les Deux-Sèvres. Au rythme d'un numéro annuel, la première publication devrait voir le jour en juillet. « Cela demande un important travail de recherche. Un comité de 17 personnes sillonne le département pour faire l'inventaire et récolter les informations ». Sur le long terme, l'association a bien l'intention de mettre en valeur le site du marais de Galuchet, dont elle est devenue propriétaire en 2006, avec l'objectif d'en faire « un bijou d'ici 10 ans. Mais il ne faut pas griller les étapes ».

J.P.

du énième groupe de naturalistes bénévoles qui vient de se créer (des entomologistes), d'animer un groupe inter-associatif très entreprenant et dynamique, autour de la protection des Arbres et des Haies, et je ne vous parle pas d'une certaine Revue Naturaliste des Deux-Sèvres, conçue l'année dernière, et dont le N°1 est en gestation, au 6^{ème} ou 7^{ème} mois. C'étaient des exemples.

En communication, 2006 a vu la mise en place d'une revue de presse départementale, 3 ou 4 articles en moyenne chaque jour, dimanches compris, qui parviennent par messagerie aux permanents et aux administrateurs branchés, tandis que Philippe Royer, avec l'AFP ou le journal le Monde, nous communique régulièrement chaque semaine une bonne douzaine d'articles très ciblés sur « le reste du monde ».

En fonctionnement, un règlement intérieur-salariés a été mis en place. Il traite essentiellement pour plus

Pour mémoire, au chapitre naturalisme, DSNE qui avait fait partie du comité de pilotage, a reçu de la Région en Janvier 2006, en même temps que chaque lycée picto-charentais, un exemplaire de la mallette pédagogique sur la géologie du Poitou-Charentes. Et DSNE, avec l'APGP, a présenté cette mallette en conférence publique fin mars 2006.

d'efficacité, de communication entre permanents et administrateurs. En particulier, tous et chacun possédant une messagerie sont destinataires de tous les courriers. A chacun de prendre ce qui le concerne.

Et pour le contrôle, le président est destinataire, en archives, de tous les courriers départs portant le logo DSNE et sa signature.

Par ailleurs, découvrant notre faiblesse de fonctionnement en matière juridique, nous venons de rédiger de nouveaux statuts qui vont être soumis à cette AG pour approbation. Je remercie les administrateurs qui en moins d'un mois, par un travail d'équipe exemplaire, avec une centaine d'échanges-messagerie, les ont rédigés.

En animation, le Calendrier inter-associatif des Sorties Nature 79 progresse, d'une année sur l'autre, par le nombre d'associations et le nombre d'animations.

A été inventée en 2006 une « quinzaine printanière Nature », reprise cette année.

A Vouillé, pour l'exposition d'Octobre des Richesses Naturelles des Deux-Sèvres, nous avons accueilli avec grand plaisir la Société Mycologique du Massif d'Argenson qui prend donc la suite de notre ami Guy Fourré, que l'on peut remercier pour sa compétence et son dévouement pendant toutes ces années de bons et loyaux services.

Pour la défense de l'Environnement, je vous renvoie simplement à la double page des commissions où nous nous efforçons de siéger régulièrement. Il faut reconnaître que, comparée aux activités Nature, c'est une mission tout aussi indispensable, mais quelque peu ingrate lorsqu'elle s'apparente à des combats d'arrière-garde.

Mais personnellement, je suis plutôt optimiste, comme je l'avais écrit dans l'éditorial du bulletin de Poitou Charentes Nature, puis dans notre bulletin, car depuis quelque temps, toutes ces missions qui étaient il y a encore 10 ans des spécificités de nos Associations, sont à l'ordre du jour partout et tout le temps, et dans tous les domaines.

Pour le chapitre foncier, un grand plaisir : Deux-Sèvres Nature Environnement est donc devenue propriétaire d'une parcelle du Galuchet. Et un grand merci à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, ainsi qu'à la Direction Régionale de l'Environnement, qui par

leurs subventions nous ont aidé pour cette acquisition. De nombreux et prudents projets, en cours d'élaboration, pourraient, dans les 10 années à venir, en faire une très belle réalisation.

Et je tiens aussi à remercier les partenaires qui continuent à nous faire confiance en nous subventionnant : la ville de Niort (et Mme Gravat ici présente), et la Fondation de France que nous avons sollicitée, précisément pour un premier projet sur le Galuchet.

Merci à ceux qui nous « donnent » du travail ou approuvent nos projets : la Région Poitou-Charentes, la Direction Régionale de l'Environnement, le Conseil Général, le Parc du Marais Poitevin. Et merci à Geneviève Gaillard, notre fidèle adhérente, à qui je donnerai la parole tout à l'heure.

Et pour conclure un ou deux soucis.

Le premier n'est pas nouveau, mais il est confirmé : la source des crédits européens en direction de nos associations tarie il y a 2 ans, est probablement définitivement à sec.

L'autre souci est un peu un paradoxe. Il semble que notre association soit victime de son succès. Il est dit à la première ligne du rapport d'activité :

Adbérents 2006 : 166 (2005 : 180)

Associations adhérentes à DSNE :

2006 : 3 associations ;

adhésions 2005 non renouvelées en 2006 : 5.

Alors en début de semaine, de manière un peu précipitée, j'ai rédigé un courrier qui ressemble un peu à une campagne d'adhésions, courrier qui a été posté à 37 personnes physiques ou morales qui s'étaient signalées (dans la revue de presse) par des initiatives prises pour la défense de la Nature ou de l'Environnement.

En conclusion de ce rapport moral, eh bien le moral est bon. Mais ce pourrait être une préoccupation individuelle de chacun d'entre nous d'essayer dans l'année qui vient de recruter un adhérent. »

Jean-Michel Minot

Discussion

DSNE est à l'étroit dans les locaux de l'hôtel de la vie associative (2 petits bureaux pour 3 salariés à temps plein, plus les salariés temporaires, plus les stagiaires naturalistes). Jean-Michel Minot évoque les réunions organisées avec le GODS et la Ville de Niort pour trouver un nouveau local qui deviendrait une Maison de l'Environnement.

Rapport d'Activités

Nicolas Cotrel fait un rapide résumé des activités naturalistes importantes de l'année 2006 : nouvelles espèces découvertes, actions régionales d'inventaires, partenariats de l'association avec les institutions publiques (collectivités...) et associatives. Les projets 2007 sont ensuite évoqués, avec notamment la mobilisation d'un groupe de botanistes, la finalisation de certains inventaires régionaux (mammifères, odonates) et les projets d'inventaires à venir (papillons, brachiopodes). Cette présentation se termine par une discussion ouverte sur les prairies communales de Fors et leur mise en valeur initiée par l'association.

Simone Marseau rappelle que le rapport de nos activités environnementales et naturalistes a été envoyé avec la convocation à l'AG et est également consultable sur Internet. Elle demande si les adhérents présents ont des remarques à présenter. Elle souligne le dynamisme de l'équipe de botanistes.

Débats

La parole est ensuite donnée à Geneviève Gaillard qui commente ses actions à l'Assemblée Nationale. Elle évoque les difficultés budgétaires de la Direction Régionale de l'Environnement, le décret sur les OGM qui a été ratifié sans passage à l'Assemblée, sa mobilisation concernant les transports, la biodiversité. Elle aborde également ses actions avec l'association dont elle est présidente, l'ARLA (Association pour la Restauration du Lambon et de ses Affluents). Un important travail de définition des modalités de gestion des zones humides a été mené en 2006 en sollicitant DSNE et le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres. Cette association a aussi milité pour la conservation des haies et

ENVIRONNEMENT

La défense de la nature a besoin de combattants



Le président et la vice-présidente de Deux-Sèvres nature environnement appellent à la mobilisation des bénévoles.

Bilan contrasté pour l'association Deux-Sèvres nature environnement, qui tenait samedi à Niort sa 38^e assemblée générale. Autant l'année 2006 a été riche en activités, autant il a bien fallu constater une légère désaffection des adhérents, 176 à ce jour (*).

« Notre association, dont les compétences ne cessent d'être sollicitées, siège dans pas moins de 40 commissions départementales, explique ainsi Catherine Tromas, vice-présidente, mais nous avons du mal à trouver les bénévoles disponibles. »

Et il n'y a pas que les réunions. La participation très active de DSNE dans le domaine de la prévention des déchets au sein d'Idéal 79 par exemple, dont elle vient de signer la charte, se traduit par des actions de terrain, comme la sensibilisation des consommateurs, pour lesquels l'engagement bénévole est indispensable.

C'est aussi le cas lorsqu'il s'agit de monter au créneau sur un sujet sensible, un projet d'incinérateur ou d'usine de tri par exemple. « L'ennui, c'est que les gens qui font appel à nous sur ces dossiers précis ne s'investissent pas ensuite dans notre action »,

déplore Jean-Michel Minot, président.

L'association, qui gère trois salariés à temps plein en CDI grâce aux emplois Tremplin de la Région, est par ailleurs très demandée pour l'établissement d'inventaires de la faune et de la flore.

Une revue en avril

Parmi les sujets qui vont mobiliser les énergies en 2007, la gestion de l'eau reste au premier plan : projet de « bassines » sur la Boutonne, charte du Marais poitevin, SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux), sont autant de dossiers sensibles.

Sur le plan des activités naturalistes, 2007 sera également une année à marquer d'une pierre blanche pour l'association, avec la naissance de la Revue naturaliste des Deux-Sèvres : une publication de vulgarisation scientifique sur la faune et la flore, dont le premier numéro est annoncé pour les 4^{es} Rencontres naturalistes, le 14 avril prochain à Niort.

C. S.

(*) L'adhésion annuelle à DSNE est de 15 €. Informations au 05.49.73.37.36, ou via le site web : www.dsne.org.

la communication autour de leur rôle écologique auprès des maires et le besoin de les protéger. En effet, un maire, un préfet, peuvent faire classer des haies qui présentent un intérêt paysager particulier. Le groupe « haies » qui a été créé au sein de DSNE réfléchit à une stratégie de conservation.

Les travaux de l'ARLA contribuent à l'amélioration de la qualité de l'eau à Niort.

En abordant les questions de gestion de l'eau, un débat s'ouvre à propos de l'enquête publique concernant l'installation de retenues de substitution sur le bassin de la Boutonne.

Rapport financier

Raymond Simonnet, trésorier, présente le rapport financier de l'année 2006. Voir pages suivantes.

Le rapport d'activités et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité.

Une question est posée aux adhérents concernant une modification du montant minimal de la cotisation. Simone Marseau rappelle que le tarif n'a pas été modifié depuis onze ans. Après vote à main levée, l'augmentation de la cotisation à 20 € (10 € tarif réduit) est adoptée, deux voix contre, sept abstentions. Il est proposé de détailler de manière plus explicite le montant des cotisations de la manière suivante :

- adhésion simple : 20 €
- adhésion de soutien : ... €
- adhésion réduite (étudiant, demandeur d'emploi) : 10 €
- adhésion association/organisme : 30 €

Renouvellement du tiers sortant :

Isabelle Badenhauer, Christian Geay, Jean-Jacques Guillet, Philippe Royer, Arlette Vandier.

Nouveau candidat au Conseil d'Administration : Ludovic Renaudet.

Invités permanents au CA : Marc Bianchini, Dimitri Blanchard.

Le conseil d'administration est élu à l'unanimité.

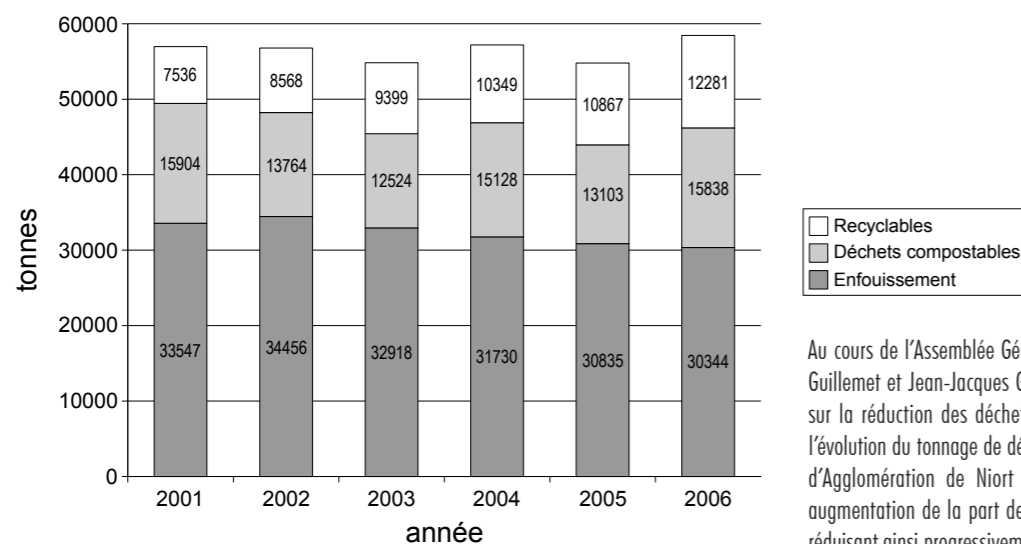
Les discussions se continuent autour du pot de l'amitié.

Rédaction : Nicolas Cotrel, Thomas Luzzato, Simone Marseau.

Diaporama

Jean-Jacques Guillet et Ludovic Guillemet ont présenté un diaporama sur la réduction des déchets à la source, ou comment apprendre à consommer autrement, en lien avec IDEAL79, structure créée à l'initiative de la Communauté d'Agglomération de Niort et du SMITED. Les expositions affichées dans le hall d'entrée, fournies par l'ADEME et France Nature Environnement reprennent ces thèmes.

Devenir des déchets des ménages (chiffres CAN)



Au cours de l'Assemblée Générale, les administrateurs Ludovic Guillemet et Jean-Jacques Guillet, ont présenté un diaporama sur la réduction des déchets. Le graphique ci-contre montre l'évolution du tonnage de déchets collectés sur la Communauté d'Agglomération de Niort entre 2001 et 2006, avec une augmentation de la part des recyclables et des compostables, réduisant ainsi progressivement le tonnage enfoui.

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2006

Comptes	CHARGES	Montants	Comptes	PRODUITS	Montants
6042	PHOTOCOPIES	3 447 €	701	ABONNEMENT PERIODIQUE	15 €
ANNEXE	FOURNITURES	1 088 €	7075	GUIDE CHAUVES-SOURIS	50 €
ANNEXE	MATERIEL	2 074 €	7077	CARNIVORES	40 €
607	MARCHANDISES	493 €	7012	MAMMIFERES	5 €
TOTAL	ACHATS	7 102 €	707	MARCHANDISES	493 €
			7081	REDUCTION FILLON	4 188 €
				VENTES	4 791 €
611	ETUDES DIVERSES	1 680 €	ANNEXE	PRESTATIONS	55 606 €
615	REPARATIONS	1 036 €	7401	COTISATIONS	2 981 €
613	LOCATIONS	182 €	7402	DONS	1 337 €
6161	ASSURANCE	239 €	7421	CALENDRIER INTERASSO	4 600 €
6183	DOCUMENTATION	614 €		SERVICES	64 525 €
618	ABONNEMENTS	547 €	ANNEXE	TRANSFERTS DE CHARGES	33 281 €
619	FORMATION	5 109 €	744	CNASEA EMPLOIS JEUNES COTREL	9 909 €
61142	ODONATES FORM SUPL	100 €	744	CNASEA EMP-JEUNES LUZZATO	1 444 €
TOTAL	SERVICES	9 506 €	748	SUBVENTION CONSEIL REGIONAL	13 970 €
				SUBV. C. REG. EMP-TREMPLIN	4 888 €
ANNEXE	PUBLICATIONS	6 088 €	749	SUBVENTION VILLE DE NIORT	600 €
ANNEXE	RECEPTIONS	729 €		SUBVENTIONS	64 092 €
ANNEXE	DEPLACEMENTS	10 026 €	TOTAL	PROD. D'EXPLOITATION	133 408 €
621	PERSONNEL EXTERIEUR				
6226	HONORAIRES	500 €	760	REVENUS LIVRET	1 533 €
623	PUBLICITE	66 €	TOTAL	PRODUITS FINANCIERS	1 533 €
6261	POSTE	1 853 €			
6262	TELEPHONE	765 €	771	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 156 €
62621	INTERNET	264 €	772	PRODUITS SUR EX. ANTERIEUR	15 794 €
6263	TELECOPIES	52 €	TOTAL	PROD. EXCEPTIONNELS	19 950 €
627	SERVICE BANCAIRE	15 €			
6281	COTISATIONS	520 €			
6114	AUTOFINANCEMENT	2 040 €			
TOTAL	AUTRES SERVICES	22 919 €			
641	SALAIRES BRUT	60 203 €			
6451	URSSAF	17 681 €			
6452	UNIFORMATION	1 069 €			
6453	MORNAY	3 642 €			
64531	IPSEC	200 €			
6454	ASSEDIC	2 501 €			
6459	CHARGE SUR PRIME 2006	621 €			
636	MEDECINE TRAVAIL	306 €			
TOTAL	CHARGES PERSONNEL	86 223 €			
681	DOTATIONS AMORTISSEMENTS	1 538 €			
TOTAL	CHARGES D'EXPLOIT.	127 288 €			
6611	CHARGES FINANCIERES				
TOTAL	CHARG. FINANCIERES	0 €			
671	PENALITE RETARD	76 €			
672	CHARGES SUR EX. ANTERIEUR	811 €			
673	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-585 €			
TOTAL	CHARGES EXCEPT.	302 €			

RECAPITULATIF :	
TOTAL CHARGES	127 591 €
TOTAL PRODUITS	154 890 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 119 €
RESULTAT FINANCIER	1 533 €
RESULTAT BENEFICE	27 300 €

Commentaire du Président : le budget prévisionnel pour 2006 était annoncé équilibré entre charges et produits à 125 000 €. Le budget réel apparaît pour les charges à hauteur de 127 288 €, soit +1,8%. Mais nous avons en 2006 un « produit cumulé » de 154 890 €, soit +23,9%, ce qui représente 20% de croissance et dégage un excédent de 27 300 € qui, en s'ajoutant à nos capitaux propres, représentent près de 10 mois de fonctionnement.

BILAN 2006 AU 31 DECEMBRE

ACTIF					PASSIF		
COMPTES		BRUT	AMORT	NET	COMPTES		NET
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
211	TERRAIN			3 350 €	110	REPORT A NOUVEAU	101 752 €
2183 / 28183	IMMOBILISATIONS	18 217 €	14 536 €	3 681 €		RESULTAT DE L'EXERCICE	27 300 €
ACTIF CIRCULANT					TOTAL DETTES		
ANNEXE	CREANCES CLIENTS			55 678 €	ANNEXE	DETTES FOURNISSEURS	994 €
411 FAC	FACTURE A ETABLIR			3 813 €			
DISPONIBILITES					DETTES SOCIALES		
5121	BANQUE			25 122 €	431	URSSAF	5 538 €
5122	LIVRETS			64 906 €	4371	MORNAY	1 824 €
531	CAISSE			72 €	4372	IPSEC	103 €
					4373	UNIFORMATION	1 092 €
					4374	ASSEDIC	1 008 €
					4386	AUTRES CHARGES A PAYER	2 426 €
					4387	CREANCIERS SOCIAUX ATTENTE	1 020 €
					4687	PRODUITS A RECEVOIR	11 064 €
					488	PRODUITS PERCUS D'AVANCE	2 500 €
TOTAL ACTIF					TOTAL PASSIF		
156 622 €					156 622 €		

BUDGET PREVISIONNEL 2007 au 24/03/2007

CHARGES	€
Achats	6200
Fournit, bureau, informatique	2000
Photocopies	4000
Petits matériels	200
Services extérieurs	4000
Charges locatives	400
Réparations	200
Assurances	200
Abonnements	200
Documentation	3000
Autres services extérieurs	
Publications :	25750
Bulletins	3000
Calendrier interasso	2000
Brachiopodes	15250
Revue nature	4000
Exposition Chiroptères	1500
Autres :	5200
Frais postaux	3000
Frais telecom	2000
Frais bancaires	200
Frais, cotisations	11000
Frais déplacements	10000
Réception, mission	500
Cotisations autres assocs	500
Masse salariale	105850
12 mois ETP Thomas L.	29500
12 mois ETP Nicolas C.	29500
12 mois ETP Sandrine B.	29500
2,8 mois ETP Romain R.	6900
4 mois ETP : CDD botaniste	10100
Médecine du travail	350
TOTAL Charges :	158000

Commentaire du Président : Compte tenu des projets ou contrats déjà engagés ou annoncés, nous allons embaucher un 0,33 équivalent temps plein de botaniste, et nous annonçons un budget prévisionnel 2007 de 158 000 €, soit une croissance de +26,4% par rapport au prévisionnel de l'année dernière.

PRODUITS	€
Ventes	9090
divers	500
vente inventaires brachio	7150
120 Revues Nature	1440
Etudes, Prestations	
Natura 2000	27840
Observatoire MP amphibiens	5000
LIFE Hydrau	1200
Magnerolles	9150
Magot	7050
Loubeau	3800
Argenton	1640
Autres sites :	38150
La Crèche	4000
CC Argentonais	4000
Galuchet	4950
Voie verte	5200
Prairies communales Mellois	20000
CREN	9370
Clussais	4100
L'Hopiteau	4840
Pierre levée	430
C.O. Régionaux	13980
Messicoles	2420
Odonates	4240
Habitats	1800
Brachiopodes	5000
Sonneur	520
Autres :	20270
Chiro bati public 3ème année	8960
Amphibiens Bocage	8310
Brachio-Conseil général 79	3000
Animations	9750
Animation Cébron	1400
Sites CREN (5) x 230€	1150
Vouillé	1200
Calendrier interasso	6000
Subventions	26550
Emploi tremplin (2,2 ETP)	14750
Emploi tremplin (1 ETP)	10000
Investissement E-T	1200
Ville de Niort	600
Cotisations	3000
Adhérents	3000
TOTAL Produits :	158000

Appel au bénévolat !

Lors d'une récente réunion informelle entre bénévoles et salariés, nous nous sommes interrogés sur la représentation de notre association lors de manifestations, festivals, etc. Nous souhaitons mettre en place un groupe de travail de bénévoles motivés pour travailler sur la communication et notamment sur le montage du stand pour le Festival du Film Ornithologique de Ménigoute notamment, ainsi que sur les animations proposées lors de l'exposition des richesses naturelles des Deux-Sèvres qui a lieu à Vouillé, fin octobre.



Stand DSNE au FIFO de Ménigoute

Il s'agit surtout de trouver de nouvelles idées pour rendre nos expositions attractives, mais aussi de fournir un peu d'huile de coude lors des installations ! Si vous êtes intéressés pour participer à ce groupe « animation », envoyez nous un courriel (deuxsevres.nature@laposte.net) ou passez nous un coup de fil (05 49 73 37 36), et nous vous préviendrons en retour pour la tenue d'une réunion début septembre, pour échanger nos idées, nos souhaits et prendre également un peu de bon temps ensemble !

Dates :

Du 19 au 21 octobre, Exposition de Vouillé.

Du 29 octobre au 4 novembre, Festival de Ménigoute.

Thomas.



Extrait de l'herbier de Bouillé Saint-Paul : un coquelicot, *Papaver rhoeas*. Photo : Mathieu Boullant.

Festival du Végétal

A Bouillé Saint Paul (Nord des Deux-Sèvres, en Pays Argentonais), les 12 et 13 mai derniers se tenait le Festival du végétal. Après le thème du minéral l'an passé, les organisateurs ont choisi de décliner le monde des plantes sous différentes facettes : expositions d'artistes, sculptures, photos (par Guillaume Koch, technicien de rivière de l'Argentonais), plantes médicinales, aromatiques, et spectacles. Deux Sèvres Nature Environnement a été sollicitée pour présenter un exposé - diaporama sur la biodiversité végétale. J'ai donc choisi d'expliquer ce qu'elle représente et son importance (éthique, culturelle, et vitale) tout en l'illustrant par des plantes messicoles, et par des planches tirées de l'herbier communal. L'intervention s'est déroulée devant un public très intéressé et nombreux (plus de 50 personnes).

L'herbier de la commune constitue d'ailleurs une richesse patrimoniale et scientifique, puisqu'il a été constitué entre 1886 et 1896 par Monsieur Lucas l'instituteur du village, avec l'aide de Monsieur Roux membre de la Société Botanique des Deux-Sèvres à l'époque. 74 planches y ont été répertoriées, que j'ai pu numériser en haute définition, afin qu'elles soient consultables sans mettre en péril ce travail minutieux et son très bon état de conservation. Figurent dans cette collection trois espèces protégées au niveau national (*Gratiola officinalis*, *Ranunculus nodiflorus*, et *Littorella uniflora*), deux au niveau régional (*Nymphoides peltata*, et *Silene bastardii*), enfin deux figurent sur liste rouge (*Centaurea cyanus*, et *Utricularia australis*). La liste des plantes et les renseignements fournis par chaque étiquette, peuvent servir de base pour une prospection afin de retrouver ces espèces rares. D'ailleurs, deux sont encore signalées dans la Vallée de l'Argenton.

Enfin, ce week-end fut aussi l'occasion pour l'association de faire découvrir ses buts, et ses activités naturalistes, ainsi que de sensibiliser les visiteurs à la préservation de l'environnement, notamment par le biais de l'exposition des panneaux sur la Fritillaire Pintade.

Au nom de l'association, je tiens à remercier la commune de Bouillé Saint Paul et son comité des fêtes pour la chaleur de son accueil.

Mathieu Boullant

Marais de Galuchet : du pain sur la planche !

Ça y est, l'été approche, et la venue d'un chantier de jeunes européens qui vont travailler dans le marais est imminente. Ils seront présents du 5 au 26 août et camperont sur le site de la Ferme de Chey. Au programme : découverte du Marais de Galuchet, de son intérêt écologique et de ses richesses naturelles, mais aussi dans un style plus « les mains dans la vase », nos jeunes européens se livreront à des exercices de curage de fossés, notamment sur notre nouvelle parcelle associative d'un demi-hectare, ainsi qu'à d'autres menus travaux. Ceux qui visitent régulièrement notre parcelle ont déjà pu se rendre compte du bon travail accompli par l'équipe de l'an dernier : restauration de la cabane, réfection d'une passerelle, installation d'une clôture végétale, etc. Alors si vous aussi vous avez envie de patauger allègrement tout en vous rendant utile pour le marais (bonne humeur et bataille de vase garanties !), notez sur vos agendas les rendez-vous qui sont déjà programmés :

- Installation du camp à la Ferme de Chey (un coup de main serait le bienvenu !) : Dimanche 5 août.
- Chantiers de curage : Lundi 20 août, Mercredi 22 août.

Inscription obligatoire au moins une semaine à l'avance, auprès de DSNE (par téléphone ou par e-mail) : on vous donnera les horaires de rendez-vous, les instructions, la liste du matériel à apporter, etc.

- La Fête du Pain à la Ferme de Chey : Dimanche 26 août. DSNE et le GODS y présentent un stand sur le marais de Galuchet, les bénévoles motivés sont les bienvenus pour concevoir et animer le stand. Bonne humeur assurée (on est toujours bien reçu par le Chaleuil !)

Alors à bientôt dans le Galuchet !

Les Gars d'Luçhet :
Matthieu Guillot et Thomas Luzzato.



Agir pour l'Environnement Biodiversité : l'Etat... d'urgence !

France Nature Environnement a décidé d'être partenaire de la campagne « Biodiversité : l'Etat... d'urgence » - Agir pour l'Environnement, qui a été lancée officiellement le 21 mars dernier, jour du printemps, par un rendez-vous avec Nelly Ollin.

En plus de sensibiliser nos concitoyens aux bienfaits que nous apporte la biodiversité et de les informer sur son érosion, la campagne vise à interpeller :

- le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable pour notamment lui demander de mettre en place un Réseau Écologique National cohérent, reposant sur des espaces naturels reliés par des corridors écologiques et de renforcer les moyens affectés à la Stratégie Nationale Biodiversité dans la perspective de l'échéance 2010 ;
- le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour notamment lui demander de dégager du second pilier de la Politique Agricole Commune, un budget fléché sur les agricultures à haute valeur environnementale ; de reconnaître les droits à utiliser, ressemer, échanger et protéger les semences de variétés non manipulées, qu'elles soient inscrites ou non au catalogue officiel et de réduire de 50% dans les dix ans à venir l'utilisation des pesticides.
- et les Conseils Régionaux pour notamment leur demander d'établir des « Schémas régionaux de préservation de la nature », incluant le renforcement du réseau des espaces protégés et d'inciter les collectivités à une mise en place de corridors biologiques, et à la gestion différenciée de leurs espaces verts.

Cette campagne se présente sous la forme d'un 4 pages argumentaire accompagné d'un jeu de cartes postales à retourner vers les cibles identifiées, également téléchargeables sur :

www.agirpourenvironnement.org/campagnes/c25

Pour ceux qui ne sont pas encore familiarisés avec internet, vous pourrez en disposer au local de l'association. On peut également utiliser gratuitement des postes internet, disponibles à tous nos adhérents auprès du Comité Niortais de Promotion de la Vie Associative, 12 rue Joseph Cugnot à Niort.

Alors il n'y a plus aucune raison de ne pas participer à cette campagne !

Contact FNE Pôle Nature et Biodiversité :
03 88 32 91 14, nature@fne.asso.fr

Guêpes, Frelons, Bourdons... et si on tentait de vivre avec ?

D'après « Deux-Sèvres Magazine » n° 58, Avril-Mai 2007, auquel a contribué DSNE.

L'arrivée récente d'une espèce de frelon asiatique (*Vespa velutina*) particulièrement agressive envers les abeilles domestiques dans le Sud-Ouest de la France a provoqué de nombreuses réactions dans la population. Même si aujourd'hui, cette espèce n'est pas encore présente dans notre département, il convient de rappeler que les frelons autochtones sont certes impressionnants mais non moins utiles à l'écosystème (voir bulletin n°35-2 p.39). Preuve d'une certaine prise de conscience, les sapeurs pompiers modèrent aujourd'hui leurs interventions, comme l'explique cet article relevé dans « Deux-Sèvres Magazine », publication du Conseil Général et auquel nous avons participé. Plus d'infos sur *Vespa velutina* : http://www.beekeeping.com/sante-de-labeille/articles/vespa_velutina.htm

L'arrivée du printemps annonce la réapparition de ces hyménoptères. Mal-aimés des Français, ils sont pourtant protégés dans d'autres pays d'Europe, conscients de leur impact dans l'écosystème et des dangers d'une destruction systématique, pour l'environnement et donc pour l'Homme, avec l'utilisation de produits controversés.

En Deux-Sèvres, le Service Départemental d'Incendie et de Secours a engagé une réflexion intégrant cette notion de développement durable, en confiant à la compagnie des sapeurs-pompiers de Bressuire dirigée par le Capitaine Ouvrard, l'expérimentation d'une nouvelle politique d'intervention. Cette expérimentation vise depuis 2004 à réduire le nombre de leurs interventions, tout en amenant la population à faire preuve de discernement lorsque le risque n'est pas avéré. Il est évident que l'appréciation de la situation diffère selon que le nid est perché dans un arbre ou coincé dans la charpente d'une maison.

Une expérimentation convaincante

« En 2004, nous avons comptabilisé 3193 interventions de ce type, induisant l'utilisation de 4900 litres d'insecticide (1,5 litre/nid) : un produit source de pollutions, donc nuisible à la vie aquacole. En 2006, nous ne sommes intervenus qu'à 1832 reprises. Et nous avons réduit de moitié la quantité de liquide projeté, privilégiant aussi, quand cela était possible, l'usage d'une poudre, moins nocive, mais provoquant une autodestruction plus lente des nids », précise le Capitaine Ouvrard. Une étude est en cours pour mesurer la dangerosité réelle de ces insecticides, pendant leur épandage et lors du nettoyage du matériel. Ce changement de pratique s'est accompagné d'une amélioration évidente des conditions de sécurité des sapeurs-pompiers, avec l'usage systématique de protections individuelles, et une vigilance accrue de leur part. Résultat : en 2006, aucun jour de travail n'était à déplorer, contre 70 en 2004. Et l'on suit de près la solution alternative couramment pratiquée en Allemagne : le déplace-

ment des nids, pour respecter le mode de vie et le cycle de reproduction des hyménoptères. Idéal, ce déménagement requiert toutefois de larges précautions et une demi-journée d'intervention !

Objectif 2007 : sensibiliser la population

Le 17 mars, les maires ont été informés de cette démarche lors de la réunion départementale organisée à Chef-Boutonne. L'occasion aussi de leur annoncer qu'au Centre de Traitement de l'Alerte du Service Départemental d'Incendie et de Secours, un opérateur sera formé à la problématique des hyménoptères. Chargé de gérer ces appels téléphoniques spécifiques, il sera en mesure de déterminer, en amont, l'intervention ou non des sapeurs-pompiers. En cas de doute, il pourra également opter pour l'envoi d'une équipe en reconnaissance. L'an dernier, sept interventions de ce type (gratuites) ont été sollicitées, et l'on ne comptait qu'une seule destruction de nid. Preuve, s'il en fallait, que l'on peut accepter les arguments de ceux dont la mission, définie par la loi, est de protéger les personnes, les biens, mais aussi l'environnement. Un engagement qu'il est utile de rappeler, quand on sait que dans certains départements, le SDIS se refuse désormais à intervenir sur les nids d'hyménoptères : une aubaine pour les sociétés privées qui investissent dans cette activité.

A Bressuire, le pari du développement durable se joue « main dans la main » avec les associations locales de protection de l'environnement, qui sont au contact permanent de la population, et des scolaires : les citoyens de demain ! Sorties nature, débats publics, veille et actions juridiques, réalisation de documents d'information... En inculquant cette culture dans la société, en partageant leurs expériences, tous avancent dans le même sens. Le « bon sens ». Jean-Claude Brianceau, Président de Sèvre Environnement, prône ainsi la « santé durable de l'homme », conscient que « celui qui empoisonne l'air ou l'eau empoisonne tout le monde ».

Appel d'Orléans

Un moratoire pour un printemps sans OGM

Par le Comité « Vigilance OGM »

Considérant : Qu'il n'y a pas aujourd'hui de cadre légal résultant d'un véritable débat public sur la question des OGM (Organismes Génétiquement Modifiés) et de la responsabilité de ceux qui les disséminent,

Que la volonté de quelques opérateurs économiques d'imposer en 2007 la culture de plusieurs dizaines de milliers d'hectares de maïs transgénique s'oppose frontalement à la volonté de plus de 80% des français qui ne veulent d'OGM ni dans les champs ni dans les assiettes,

Que le seul maïs OGM actuellement cultivable en France, le MON 810, n'a jamais été évalué conformément au cadre européen imposé par la directive 2001/18 qui exige notamment une évaluation des effets cumulés à long terme sur la santé et l'environnement, et de plus que les conséquences de la culture de maïs OGM sur la situation écologique et agricole spécifiques à chaque région française n'ont pas non plus été évaluées,

Que les préjudices qui en résulteraient pour les systèmes agraires traditionnels remettraient en cause leur pérennité,

Que de nombreuses publications scientifiques montrent que la généralisation des cultures de maïs transgénique entraîne obligatoirement la disparition de la liberté d'élever des abeilles sans risque de contamination et de cultiver sans OGM des maïs conventionnels, doux et biologiques, tout particulièrement celle des petits paysans cultivant de petites parcelles,

Que l'intérêt majeur des PGM (Plantes Génétiquement Modifiées) est le brevet qui permet à quelques entreprises semencières d'interdire aux paysans de sélectionner leurs propres semences à partir de leur récolte et de leur imposer l'achat des pesticides liés à la culture des variétés qu'elles vendent,

14 Que l'intérêt économique de l'agriculture française réside avant tout dans sa capacité à répondre à la demande des consommateurs qui veulent des produits sans OGM, et qu'elle se ruinerait en prenant le moindre risque de perdre leur confiance, Conformément au souhait de la majorité des Français,

Conformément au moratoire déjà pris par le gouvernement français pour interdire les cultures de colza transgénique sur le territoire national,

Conformément aux votes de la France et de la majorité qualifiée des États européens reconnaissant le bien-fondé des moratoires autrichiens et hongrois,

Conformément au principe de précaution inscrit dans la Constitution au travers de la Charte de l'Environnement,

Avec les délégués participant aux premières rencontres des États Généraux du Moratoire ⁽¹⁾ réunis à Orléans les 26 et 27 février 2007, les soussignés :

- exigent que le gouvernement adopte immédiatement un moratoire sur les cultures GM comme le lui permet la clause de sauvegarde prévue à l'article 23 de la directive 2001/18,

- demandent aux élus locaux et régionaux d'exiger ce moratoire, vue l'interdiction qui leur est faite de prendre les mesures locales nécessaires à l'interdiction de ces cultures,

- demandent aux parlementaires de faire les démarches nécessaires auprès du gouvernement pour qu'il notifie cette décision de moratoire à la Commission européenne,

- demandent au gouvernement d'exiger l'application du moratoire aux niveaux européen et international.

Pétition à retourner avec votre signature à :

Vigilance OGM 36, Sanguilles, 36120 ETRECHET, ou à parapher auprès de Deux-Sèvres Nature Environnement. Signature électronique également possible sur : <http://www.moratoireogm.fr>

(1) Organisés par Agir pour l'Environnement, les Amis de la Terre, ATTAC, Bioconsom'acteurs, Biocoop, le Collectif des Faucheurs Volontaires, le Collectif 45 sans OGM, le Comité de Soutien 63, le Comité de Soutien aux faucheurs de Pithiviers, la Confédération Paysanne, la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique, GIET, Greenpeace, Nature & Progrès, le Réseau Semences Paysannes, Vigilance OGM 36



Pipistrelle
Photo : Marc Le Flohic

Un silo pour « stocker » des chauves-souris

Dans le cadre de ses missions en faveur de la restauration du paysage, du soutien à l'élevage et de la protection de l'environnement, le Parc interrégional du marais poitevin (PIMP), projet de Parc Naturel Régional, a acheté en 2000, une ancienne scierie sur la commune de Magné (79). Le PIMP vient d'achever les travaux de restauration de ce bâtiment.

Les travaux ont permis d'aménager deux ports, un quai, de réhabiliter des bâtiments pour faciliter l'entretien des marais mouillés et de conserver l'ancien silo à sciure. Ce silo désaffecté, comme le reste du site, constitue un point de repère vertical et de mémoire du lieu que le Parc a souhaité conserver, dans cet espace du marais, en site classé. L'originalité de cette action tient dans l'ancien silo à sciure, qui a été entièrement restauré pour accueillir les chauves-souris.

Pour cela, le Parc a demandé à l'architecte Geneviève Robert, et à l'entreprise Bonnin, en charge du chantier sur l'ensemble du site, de prendre en compte un certain nombre d'aménagements transmis par Deux-Sèvres Nature Environnement et la Ligue pour la Protection des Oiseaux pour favoriser le pré-hivernage et la reproduction des Chiroptères.

Le silo, comprend un rez-de-chaussée et un étage. Il est complètement fermé, de manière à ce qu'il fasse noir à l'intérieur avec une petite lucarne pour l'entrée des chauves souris.

Aménagement du rez-de-chaussée :

Site de transit, il sert à la régulation de la température à l'étage supérieur en été.

- Côté fossé, une à deux trappes d'accès pour les chauves-souris : largeur 50 cm et 10 cm de hauteur (c'est une norme) situées à 1,50 et à 2 m de haut.

Plancher :

- En bois brut non traité avec un passage pour les chauves-souris, celui existant (passage de la sciure) est suffisant.

- La trappe permet autant le passage d'un homme pour l'entretien ponctuel, que celui des Chiroptères.

Aménagement du 1^{er} étage :

Gîte de mise-bas et/ou de transit

- les chauves-souris passent par l'ouverture du plancher pour y accéder.

- les murs en bois ne laissent pas passer la lumière

- des planches de bois (épaisseur 2 cm) ont été disposées le long des murs avec un espacement de 2 cm entre le mur et la planche de manière à favoriser certaines espèces de chauves-souris aimant les gîtes exigus (Oreillard, Murin de Bechstein par exemple).

- le toit, sous les tôles, est complété par des voliges de bois pour que les chauves-souris de la famille des Rhinolophes se suspendent.

- deux chevrons (n'ayant pas de but fonctionnel dans la structure du bâtiment) ont été ajoutés au niveau du faitage afin de pouvoir accueillir des Barbastelles ou autres Murins affectionnant ce type de gîte.

Les planches de bois (contre-plaqué en peuplier et chêne) n'ont subi aucun traitement chimique.

Toutes les conditions sont donc réunies ! Il ne reste plus qu'à attendre le bon vouloir de nos charmantes hôtes !!

Sandrine Bracco et Alain Texier (PIMP).

Avancement des travaux sur le silo.
Photos : Alain Texier



Les quatrièmes rencontres naturalistes 2007 : de nouveau un grand plaisir partagé !

Pour cette édition qui se déroulait à Niort, la matinée a été consacrée à une découverte nature participative du Marais de Galuchet, et en particulier des parcelles de la Ville de Niort en finissant par la nôtre. Cela a permis de commenter, avec les indications de Matthieu Guillot, les différents milieux présents et les modalités de gestion mises en place. Au gré de la balade, la nature s'est dévoilée progressivement avec les premiers Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*) de la saison dans une prairie puis, en sous-bois, Grenouille agile, Fritillaire pintade accompagnées de Cardamine des prés pour finir sur la héronnière (à distance respectueuse, sur le boulevard).



Après un frugal déjeuner et une pause café sous le signe du commerce équitable associatif (merci à *Terr'Actes*), cette journée s'est poursuivie par les interventions en salle dans la Ferme de Chey (merci au *Chaleuil dau Pays Niortais*).

Plusieurs naturalistes se sont donc relayés pour nous exposer leurs projets ou résultats d'études naturalistes en Deux-Sèvres (exception faite pour la Charente-Maritime), fruits de leurs investigations passionnées sur :

les écrevisses de Poitou-Charentes et d'ailleurs (Michel Bramard du Conseil Supérieur de la Pêche), le projet d'étude des populations d'Amphibiens



Intervention d'Alexandre Boissinot sur les Amphibiens de Gâtine.

du bocage, commun entre DSNE et Alexandre Boissinot (en étude EPHE), l'exemple d'une étude de population d'Azuré du serpolet sur un site protégé de Charente-Maritime et son application en terme de gestion* (Mickaël Guillon, NE 17), les criquets vus comme une ressource alimentaire des oiseaux de plaine (Isabelle Badenhauer, DSNE-CNRS-INRA), le bilan très positif du projet de préservation des colonies de mise-bas de Chauvesouris en bâti public (Sandrine Bracco), les plantes messicoles en Deux-Sèvres avec des avis de recherche spécifiques à 4-5 raretés non revues depuis longtemps (par le nouveau botaniste de DSNE, j'ai nommé Romain Bissot) et, enfin, le bilan final de l'atlas régional des Odonates en Deux-Sèvres avec des pistes d'actions pour faire vivre ces données et survivre ces espèces (Philippe Rouillier et Nicolas Cotrel).

Une bonne trentaine de fidèles à cette prestation a participé à cette journée, et avec un plaisir non caché.

Pour les personnes qui n'ont pu assister à cette journée, un rattrapage est organisé sous la forme d'une publication : la revue naturaliste de Deux-Sèvres Nature Environnement, où figureront bon nombre de ces résultats.

Nicolas

* plaquette de synthèse disponible au local



Le Président a remercié tout le monde et semblait très satisfait du déroulement de cette journée.



Intervention de Mickael Guillon sur l'Azuré du serpolet.

L'Ambroisie à feuilles d'armoise *Ambrosia artemisiifolia* L.

L'enquête sur la présence de l'Ambroisie en Deux-Sèvres continue (voir bulletin n°35-2 de décembre 2006). Plante envahissante dont les grains de pollen ont un grand pouvoir allergisant, l'Ambroisie a été recensée en 2006 dans un rayon de 20 km autour de Chef-Boutonne.

Rappelons les nuisances créées par son invasion :

- développement rapide, compétition avec les plantes cultivées (tournesol, colza, maïs), les graines ayant une grande longévité peuvent former des « prairies à Ambroisie ».
- les grains de pollen, de très petite taille (20 à 25 µm), disséminés par le vent, peuvent développer des pollinoses ou « rhumes des foins », des rhinites, asthmes, conjonctivites.

Assez facile à reconnaître, l'Ambroisie est une plante annuelle, de la famille des Asteracées (Composées), qui se développe à la fin du printemps et fleurit l'été.

Ses feuilles, à limbe de forme triangulaire profondément découpé, sont vertes sur les deux faces, alors que celles de l'Armoise ont leur face inférieure blanchâtre.

La tige velue, souvent rougeâtre, se ramifie à la base, prend un aspect buissonnant pouvant atteindre 30 cm à 1,20 m.

L'Ambroisie est monoïque. Les inflorescences mâles constituées de nombreuses petites fleurs vert pâle forment un épi dressé. Les fleurs femelles sont localisées à l'aisselle des feuilles supérieures.

En octobre la plante se dessèche, disparaît. Les fruits très nombreux tombent sur le sol.

L'Ambroisie colonise les cultures, envahit les espaces ouverts : talus routiers, friches, jachères, déblais, chantiers de construction... Elle affectionne les sols sablonneux et meubles, les lits de rivières en assec estival.



Premières feuilles d'un pied d'Ambroisie.

Pour contrôler, stopper sa propagation, il faut connaître les lieux où elle s'installe. Si vous la rencontrez cet été, signalez sa présence avec sa localisation précise à Deux-Sèvres Nature Environnement.

Simone Marseau
Photos : Gaëtan Robert

Bibliographie : Plantes invasives en France, Serge MULLER, Publications scientifiques du Muséum 2006



Détails des fleurs de l'Ambroisie.

Que penser des carburants d'origine végétale ?

Réelle alternative à la consommation d'énergies fossiles ou vaste supercherie, les avis divergent... Nous vous livrons ici deux points de vue, différents mais complémentaires : le premier a été rédigé par notre fédération régionale Poitou-Charentes Nature et formulé comme propositions à l'attention du Conseil Régional Poitou-Charentes. Le deuxième est un extrait d'un article de l'association Kokopelli qui a été mis en ligne sur Internet.

Carburants d'origine végétale en Poitou-Charentes : propositions pour une excellence environnementale et une agriculture durable

Contexte général

La Directive communautaire n° 2003/30/CE du 8 mai 2003 sur « l'utilisation de biocarburants ou autres carburants renouvelables dans les transports » (2003) vise à promouvoir l'utilisation des carburants d'origine végétale dans les Etats membres de l'Union Européenne. L'objectif consiste à incorporer des carburants d'origine végétale dans l'essence et le diesel, à hauteur de 5,75 % du volume de combustibles fossiles destinés au transport. Le gouvernement français souhaite développer les cultures visant à produire les dérivés à adjoindre aux carburants pétroliers⁽¹⁾ (cf. les annonces récentes du ministre de l'Agriculture). Plusieurs études, dont une réalisée par l'ADEME et le ministère de l'Industrie, quantifient les rendements énergétiques de différentes cultures. Il en ressort que le colza et le tournesol arrivent largement en tête au regard de ce critère.

Contexte régional

La région Poitou-Charentes souhaite soutenir le développement des carburants d'origine végétale, notamment par le soutien à des investissements dans des unités de transformation / production. La matière première devrait être fournie par les agriculteurs cultivant une partie de leurs terres dans cet objectif.

Propositions de Poitou-Charentes Nature

Préambule

18 Le développement des cultures pour la production de carburants d'origine végétale sur des surfaces importantes en Poitou-Charentes peut présenter des impacts négatifs sur les paysages, la biodiversité et les ressources en eau, si cette politique n'est pas engagée et développée dans un esprit d'excellence environnementale et de durabilité. En effet, la perte de biodiversité est importante en Poitou-Charentes, ne serait-ce que par la disparition des zones

humides. Mais tous les milieux sont concernés : forêts, bocages, plaines cultivées, pelouses sèches. Avec 140 captages d'eau potable fermés au cours des 10 dernières années, une longueur moyenne de cours d'eau asséchés de 2 500 km en 2005 et 80% de son territoire en zone vulnérable au titre de la Directive Nitrates, le Poitou-Charentes accuse une détérioration généralisée des ressources en eau. La politique agricole est la cause principale de la perte de biodiversité et de la dégradation des ressources en eau.



Le développement de cultures pour la production de carburants d'origine végétale doit s'inscrire dans une politique volontariste visant à rationaliser l'usage des transports (développement des transports en commun accessibles à tous pour diminuer l'utilisation des modes de transport individuels de marchandises ou de personnes), condition *sine qua non* pour réduire l'augmentation de l'effet de serre.

La mise en place de cultures pour la production de carburants d'origine végétale en Poitou-Charentes doit permettre à la « ferme Poitou-Charentes » d'obtenir un bilan énergétique positif, par la diminution de la consommation des ressources pétrolières. L'obtention de l'autonomie énergétique des exploitations agricoles doit être un objectif prioritaire en Poitou-Charentes, pour des raisons de sécurité alimentaire, mais également pour permettre aux agriculteurs de maîtriser cette nouvelle production par la mise en place de filières courtes dans lesquelles ils ne sont pas traités comme un simple maillon d'une chaîne de production / transformation / distribution.

(1) 2 filières existent actuellement : production d'huile pour adjonction au diesel, distillation pour obtenir de l'éthanol à adjoindre à l'essence.

Efficacité et autonomie énergétique et protéique de l'agriculture

Proposition n° 1 :

Accroître l'efficacité énergétique des exploitations agricoles en incitant les agriculteurs et les Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) à faire vérifier leurs tracteurs et autres machines sur banc d'essai une fois tous les 24 mois.

Proposition n° 2 :

Augmenter l'autonomie énergétique des exploitations agricoles en diminuant les consommations de ressources pétrolières par :

- la diminution des surfaces cultivées ;
- la mise en place de techniques simplifiées de travail du sol (formation obligatoire des agriculteurs) ;
- et par l'introduction de légumineuses dans les rotations culturales (fixation naturelle de l'azote qui évite le recours aux intrants chimiques).

Proposition n° 3 :

Favoriser les cultures ayant le rendement énergétique le plus favorable (colza – tournesol) et en particulier le tournesol (cf. étude Ademe / Ministère de l'Industrie, 2004).

Proposition n° 4 :

Favoriser les cultures permettant de faire d'une pierre deux coups. La production de carburants d'origine végétale pourrait laisser des sous-produits qui pourraient être valorisés dans l'alimentation animale par exemple (tourteau riche en protéines assurant une plus grande autonomie protéique de la ferme Poitou-Charentes).

Carburants d'origine végétale et préservation des ressources en eau

Proposition n° 5 :

Promouvoir des cultures ayant le moins d'impact négatif sur les ressources en eau. Ces cultures doivent supporter des conditions hydriques défavorables pour éviter toute irrigation et doivent permettre aux agriculteurs d'éviter d'avoir recours aux traitements chimiques pour éviter les pollutions diffuses. Le tournesol apparaît comme le mieux adapté, le colza, extrêmement gourmand en intrants, n'apparaît pas comme une bonne alternative écologique.

Carburants d'origine végétale et biodiversité

Le développement des cultures pour la production de carburants d'origine végétale dans les plaines cultivées du Poitou-Charentes risque de réduire

très fortement les surfaces en jachères. Or, celles-ci revêtent une importance cruciale pour la biodiversité et peuvent donner lieu à des contrats de sauvegarde de la biodiversité de plaine, à travers l'application des mesures agro-environnementales (MAE) co-financées par l'Union Européenne dans le cadre de la politique Natura 2000. Il y a sur certains territoires un risque fort de concurrence entre ces 2 politiques (MAE/carburants d'origine végétale) qu'il faut anticiper.

Proposition n° 6 :

Mettre en place un plan régional « Jachère Environnement » visant à inscrire les jachères dans une stratégie régionale de sauvegarde de la biodiversité dans les espaces agricoles, en particulier dans les sites Natura 2000 « Oiseaux de plaine ». Ce plan régional pourrait être élaboré et suivi par un comité technique et réunir sans exclusive la chambre régionale d'agriculture, la fédération des coopératives, Poitou-Charentes Nature, la fédération régionale des chasseurs, l'ONCFS, les collectivités locales...

Proposition n° 7 :

Privilégier le tournesol car c'est la culture pouvant être la plus favorable à la biodiversité, moyennant quelques adaptations techniques (binage). Le tournesol étant précédé, dans la rotation culturale par une céréale, le maintien du chaume de cette céréale (après la moisson jusqu'au semis du tournesol) pourrait favoriser grandement la biodiversité, notamment les oiseaux granivores.

Proposition n° 8 :

Interdire toute utilisation de semences OGM ou traitées aux produits rémanents comme le gaoucho dans la mise en place de cultures pour la production de carburants d'origine végétale.

Evaluation environnementale des carburants d'origine végétale

Proposition n° 9 :

En vue d'une évaluation des incidences (étude d'impact stratégique), le comité technique proposé plus haut (cf. proposition n°6), en tant qu'instance de démocratie participative, permettrait à toutes les parties en présence de s'exprimer et de fournir les bases d'un travail d'évaluation de cette politique.

Envoyé par Poitou-Charentes Nature à Ségolène Royal, Présidente du Conseil Régional Poitou-Charentes et élus régionaux.

Que penser des carburants d'origine végétale ?

Association Kokopelli, production de graines et semences pour le jardin

L'Association Kokopelli a été créée, durant le printemps 1999, pour reprendre le flambeau de Terre de Semences qui oeuvrait, depuis 1994, à la protection de la biodiversité et à la production et distribution de semences issues de l'agriculture biologique et biodynamique.

Mettez du sang dans votre moteur ! La tragédie des nécro-carburants

Campagnes d'intox

Au Salon de l'Agriculture 2007, une partie du hall 2 s'était transformée en salon de l'automobile ! Ils étaient tous là, Peugeot, Ford, Renault, etc. avec des grosses planètes qui pendaient du plafond et des petites fleurs peintes sur les portières des voitures. Emouvant : ils clament haut et fort qu'ils vont sauver la planète avec l'éthanol et les huiles de colza !

Les grands slogans sont lancés : biodiesels, biocarburants, or vert, carburants verts, « le carburant qui voit la vie en vert »... L'édition spéciale Ford des Cahiers de l'Automobile titre « Bio-Carburants », Bio faisant 7 cm de hauteur et carburants faisant 1,5 cm de hauteur : les grands pièges de la sémantique pour endormir le peuple. Le même magazine en page 7 titre « le bio en 40 questions ». Quel « bio » ? Est ce une nouvelle abréviation pour « biocarburant » ? Plus l'intoxication est grosse, mieux elle passe ! Pourquoi se gêner ?

Les 40 questions sus-dites concernent les AGRO-carburants. Nous apprenons dans cet article que les carburants végétaux n'ont pas été développés plus tôt parce que « le contexte économique, politique, énergétique n'était pas jusqu'ici favorable ». En clair, parce que les pétroliers ne l'avaient pas encore décidé !

L'attribution du terme « bio » pour les nécro-carburants gagne en tout cas du terrain rapidement. Certaines voitures roulant au carburant végétal ont même la mention « bio » peinte sur la carrosserie.

20 C'est le coup de grâce pour l'agriculture bio, d'autant plus que la pression des lobbies à Bruxelles cherche à imposer une agriculture bio de « seconde génération » avec une pincée de pesticides par-ci et une demi-pincée de chimères génétiques par-là ! Les cahiers des charges de l'agro-bio sont en passe de devenir des cahiers de décharge ! Pinçons-nous le nez.



L'industrie de l'automobile s'aurole, *ad nauseam*, d'une surenchère de slogans verdoyants. Saab vante une de ses voitures avec le logo suivant « Les forces de la nature auront toujours besoin de s'exprimer. Libérons-les ». Les rallyes deviennent « bios ». Les voitures et les pneus « écolos ». Les voitures deviennent « propres ». C'est la « passion verte », etc. Inversion des valeurs. Perte de sens. Double langage. Dérives sémantiques.

Et si on proposait un moratoire sur les carburants végétaux !

Les carburants végétaux ne sont pas bios : ils sont issus de plantes cultivées avec toute l'artillerie lourde des intrants de l'agro-chimie et des pesticides. Les termes « biodiesel », « bioéthanol » et « biocarburants » sont passés en un temps record dans le langage commun, suite à un énorme matraquage publicitaire et médiatique. Ces carburants végétaux sont obtenus grâce à des processus d'extraction industrielle très complexes. Le terme « bio » signifie « vie ». On voit difficilement ce qui permettrait à ces carburants végétaux de mériter le préfixe bio. Parle-t-on de bioblé, ou de biotomate ou de biomais ?

Nous sommes là au coeur d'une gigantesque arnaque sémantique. C'est bien plutôt de « nécrocarburants », de « nécroéthanol » et de « nécrodiesel » qu'il faudrait parler. Nécro signifie mort et ce préfixe seul peut qualifier les aspects techniques, écologiques et humains de cette sinistre farce.

Les carburants végétaux ne sont pas verts, ils seraient même plutôt rouges, de la couleur du sang. Ils vont accroître l'immense tragédie de la sous-nutrition, de la mort de faim, de la misère sociale, du

déplacement des populations, de la déforestation, de l'érosion des sols, de la désertification, de la pénurie en eau, etc.

Les grands groupes pétroliers qui se sont alliés aux grands groupes de l'agro-alimentaire, aux grands groupes de l'agro-chimie et aux grands groupes semenciers pour lancer cette farce grotesque tentent de tranquilliser le citoyen en prétendant que les carburants végétaux ne représentent aucune « concurrence pour les filières alimentaires ».

Désertification et Erosion

Pas de « concurrence pour les filières alimentaires ». Et pourtant, savez-vous :

- que l'année 2006 fut déclarée par l'ONU « Année Internationale des Déserts et de la Désertification ».
- que les activités agricoles génèrent une érosion telle que, chaque seconde, ce sont 2420 tonnes de sol qui partent dans les océans ou dans les vents.
- que chaque heure de la journée, ce sont 1370 hectares de terres qui sont désertifiées à jamais.
- que 36 000 personnes meurent de faim tous les jours.
- que, selon la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), la surface moyenne de terre arable par habitant était de 0,32 hectare en 1961/1963 (pour une population mondiale de 3,2 milliards), de 0,21 hectare en 1997/1999 (pour une population mondiale de 6 milliards) et sera de 0,16 hectare en 2030 (pour une population mondiale estimée à 8,3 milliards).
- que, selon certains experts indépendants, les projections ci-dessus sont hautement optimistes car la surface moyenne de terre arable par habitant dans les pays pauvres sera seulement de 0,09 hectare en 2014.
- que ces mêmes experts n'ont pas pris en considération, pour leurs calculs, le boom des agro-carburants et les bouleversements climatiques.
- que, selon la FAO, l'Inde perd chaque années 2,5 millions d'hectares de terres et qu'à ce rythme là, il ne restera plus un gramme de terre arable dans ce pays en 2050.
- qu'au cours des 20 dernières années, environ 300 millions d'hectares (six fois la surface de la France) de forêt tropicales, ont été détruits pour implanter

des domaines fermiers et des pâturages ou des plantations à grande échelle d'huile de palme, de caoutchouc, de soja, de canne à sucre et autres récoltes.

- que, dans l'Iowa, le coeur de l'empire transgénique du maïs et du soja, les églises dans les zones rurales surplombent les champs d'1,5 m parce que l'Iowa a perdu 1,5 m de sol fertile en un peu plus d'un siècle.

Bilan négatif de l'éthanol

C'est d'ailleurs dans l'Iowa (à Goldfield et Nevada), en allant filmer des usines de production d'éthanol, que nous avons pu obtenir des chiffres précis quant au bilan énergétique de ce carburant végétal.

Voyez avec nous le désastre. L'usine de Goldfield transforme tous les ans 450 000 tonnes de maïs (pour produire 190 millions de litres d'éthanol) mais, pour ce faire, elle brûle tous les jours 300 tonnes de charbon (qui arrivent par camion de bien loin) et elle relâche benoîtement du CO₂ dans l'atmosphère. Cela fait tousser les écologistes ! Sur-tout avec 200 centrales de ce type qui se profilent à l'horizon aux USA. Le charbon, c'est pas très propre mais le gaz est tellement cher : alors certains envisagent de faire tourner les centrales d'éthanol au bois. Quitte à ce que les forêts des USA brûlent de sécheresse, autant les faire brûler dans les usines d'éthanol. Le problème restant que les forêts qui brûlent sont souvent situées à des milliers de kilomètres.

Tentons d'esquisser un bilan (provisoire) de la centrale de Goldfield dans l'Iowa. Pour produire 1 litre d'éthanol, il faut transformer 2,37 kilos de maïs, brûler 500 grammes de charbon et utiliser 4 litres d'eau.

Le Professeur Pimentel, de l'Université de Cornell (Ithaca, New-York) a prouvé déjà, depuis de nombreuses années, que le bilan énergétique basique de la production d'éthanol est complètement négatif car la production de maïs a un coût réel (intrants, pesticides, travail) sans parler de l'amortissement du matériel agricole qui n'est jamais pris en compte car le bilan serait par trop indécent. Bref, selon le Professeur Pimentel, le carburant végétal réchauffe davantage la planète que l'essence !

Et la facture cachée ? Pas vu, pas pris

- Les agro-carburants vont accélérer la destruction des écosystèmes en répandant encore plus d'intrants et de pesticides dans les sols, dans l'atmosphère et dans les eaux.
- Un litre d'éthanol entraîne l'érosion de 15 à 25 kg de sol : érosion, entendons-nous bien, signifiant disparition pure et simple, éradication.
- Qu'en est-il de l'eau? C'est le bouquet final. Il faut, selon les régions, de 500 à 1500 litres d'eau pour produire un kilo de maïs. Cela signifie que la production d'un litre d'éthanol à base de maïs requiert l'utilisation de 1200 à 3600 litres d'eau !

C'était, il y a quelques temps, la journée mondiale 2007 de l'eau, lancée par la FAO avec le mot d'ordre : « Faire face à la pénurie de l'eau ». Cette journée mondiale de l'eau est toujours l'occasion pour les grandes nations occidentales (qui exploitent sans vergogne les pays pauvres et qui leur vendent des armements) de verser quelques larmes de crocodile. Quelques larmes seulement : ne faut-il pas faire face à la pénurie de l'eau?

2,6 milliards d'humains sans assainissement, 1,3 milliards d'humains sans accès à l'eau potable et 3800 enfants qui meurent tous les jours de maladies liées au manque d'eau potable. Les optimistes invétérés nous rétorqueront sûrement que ces enfants sont déjà comptabilisés dans les 36 000 personnes qui meurent de faim tous les jours ! Rappelons également que l'agriculture consomme 90 % de l'eau douce du monde.

[...]

Et les filières courtes ? A la lecture de cet article, des amis nous écrivent déjà pour nous parler des filières courtes de production d'huile qu'ils tentent de mettre en place pour lutter contre l'usage dévastateur du charbon de bois et de la déforestation. Par exemple au Cambodge. Tout en nous précisant que le pays est dans un état de totale insécurité alimentaire. Que faire ?

22 En France, des associations se mettent en place pour gérer des filières courtes de production d'huile pour du diesel végétal. En bref, pour produire du biodiesel bio. Notre question est : avec quels fondements ? Nous avons déjà parcouru des articles sur les filières courtes d'huile qui préconisent, par exemple, le tournesol parce qu'il demanderait moins « d'intrants ».



L'ancien Ministre de l'Economie, Thierry Breton, en pleine campagne de promotion du « Bio »-Ethanol, inoemment intitulé : « le carburant qui voit la vie en vert ». La pompe joliment décorée était naturellement factice .

Les gros mots sont lâchés. « Moins d'intrants ». Dans l'agriculture, un intrant est quelque chose que l'on fait entrer parce que quelque chose est sorti. On nous pardonnera, nous l'espérons, l'analyse des mots. Avec le terme intrant, nous sommes encore dans le même paradigme occidental : l'obsession de l'extraction. Dans ce cas précis, on « extrait » dans un « ailleurs » non localisé (mais de préférence un pays pauvre, c'est moins cher) de la biomasse que l'on va faire pénétrer dans un champ pour remplacer ce que l'on a « extrait » de la terre, en l'occurrence du diesel végétal.

2420 tonnes de sol partent dans les océans, chaque seconde. Notre obsession ultime devrait être la production d'humus. Nous devrions appliquer notre génie humain à la production d'humus. Pour ce faire, il faut bien sûr faire croître des plantes, avec des pratiques agro-écologiques bien précises et pourquoi pas, donc, des plantes à huile. Pourquoi pas ? Même sur une planète dans un état de famine ? Les questions d'éthique et de solidarité planétaire dépassent le cadre de cet article. Et en France, nous sommes mal placés pour donner des leçons car notre pays est le troisième exportateur mondial d'armements qui vont détruire les populations civiles.

Les chimères génétiques au renfort des carburants végétaux

Les grands gagnants de cette arnaque agricole du siècle sont bien sûr les multinationales « transgéniques ». Aux USA, 70 % du maïs et du soja sont modifiés génétiquement. En Amérique du sud, Monsanto détient le contrôle absolu avec son soja transgénique résistant au round-up, un des herbicides les plus cancérigènes et mutagènes au monde.

Selon les rumeurs, Monsanto se serait déjà associé à deux sociétés brésiliennes pour lancer de la canne à sucre transgénique sur le marché. Le porte-parole de Monsanto a déclaré que « il y a des études de développement, parce que c'est un marché intéressant, mais rien de spécifique pour l'instant... et rien d'officiel pour l'instant ». Pas d'illusion, cela fait sans doute 10 ans qu'ils bricolent des chimères de canne à sucre dans leurs laboratoires. Lorsque ce sera « officiel », les consommateurs seront mis devant le fait accompli, comme d'habitude.

En Europe, la Confédération des industries agro-alimentaires de l'Union européenne (CIAA) a demandé à la Commission Européenne d'autoriser l'importation de nouvelles variétés de colza génétiquement modifié pour la production du diesel végétal.

Il est vrai qu'en France, la plupart des présidentiables (sauf un) se sont prononcés pour un moratoire sur les OGMs. Nous espérons qu'ils se sont engagés aussi pour un moratoire sur les OGMs éthanoliers.

Nous assistons, avec la folie des carburants végétaux, à une terrifiante et ultime (peut-être) concentration des grands capitaux entre l'agro-chimie, les nécro-technologies, l'agro-alimentaire et les sociétés pétrolières, avec la complicité bienveillante des états. S'il est plus profitable de produire des carburants végétaux que des aliments, le grand capital s'orientera vers les carburants végétaux.

Pierre Rabhi, dans le manifeste qu'il vient de rédiger pour fédérer un comité de soutien autour de Kokopelli, évoque un « tsunami alimentaire ». Avec 36 000 personnes « décédant » de faim (donc de manque de nourriture !) tous les jours, la planète Terre est dans un état de famine. Si l'on peut se

permettre une comparaison, 36 000 personnes représentent 12 fois le nombre de personnes décédées dans les 2 tours en septembre 2001 !

Les mourants de faim décèdent dans l'indifférence la plus générale. Les agro-carburants sont une ignominie de plus dont se rend coupable la société occidentale. Les agro-carburants vont intensifier l'état de famine de cette planète.

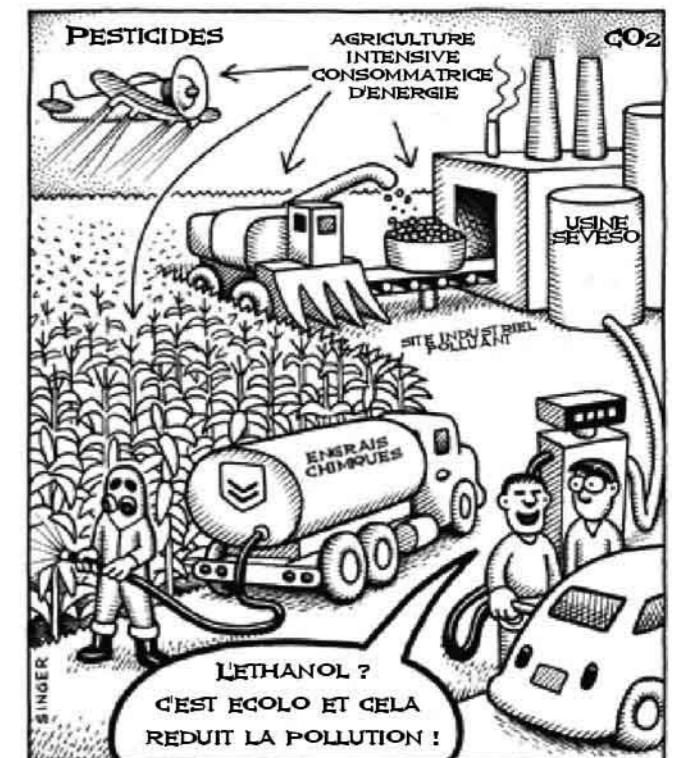
Après avoir oeuvré, pendant des dizaines d'années, à transformer cette belle planète en poubelle agricole et industrielle, le Capital, mû par une inspiration soudaine et quasi-mystique, brandit, en toutes directions, le spectre des bouleversements climatiques (toujours avec la complicité des états et de certains medias bien complaisants) et nous propose, dans sa grande mansuétude, une solution qui va sauver la planète : les carburants verts.

Grâce à une vaste campagne de narcose collective, le grand Capital accumule des dividendes, se donne une image verte, se concentre encore un peu plus et rigole !

Dominique Guillet, 24 mars 2007.

Pour lire la totalité de l'article, rendez-vous sur le site de Kokopelli :

<http://www.kokopelli.asso.fr/actu>



Point de vue complémentaire

Suite à l'article de Sylvain Houlier sur le Bois Raméal Fragmenté, paru dans le bulletin n°35-2 de décembre 2006, une réaction d'un spécialiste de la forêt nous est parvenue. Nous vous la livrons ci-dessous ; ceci démontre, s'il en était besoin, que dans la nature il n'y a pas de règle établie et que ce qui est bon à un endroit ne l'est pas forcément partout.



A propos du bois raméal fragmenté !!

Depuis quelques temps poussent, voire fleurissent de nombreux articles, s'organisent des colloques et des stages, sur et pour la promotion du BRF, le désormais fameux bois raméal fragmenté. En tant que forestier, je souscris à la formidable valeur biologique du matériau ainsi désigné... En tant qu'écologiste, je souscris encore à la nécessité d'en venir à des fertilisations respectueuses des sols et permettant de réduire au maximum le volume de la chimie dont ces messieurs de l'agriculture, soit disant raisonnée, abreuvant nos sillons... Pour autant, en tant que forestier-écologue, ou vice versa, je tiens à poser les limites de cette technique et de sa généralisation : ce sont les limites de l'écosystème forestier en lui-même, que l'on appelle une fois de plus à la rescousse alors même qu'il fut si longuement maltraité.

Les rémanents, c'est-à-dire l'ensemble des restes de branchages, de houppiers, voire les restes d'exploitation, sont pour le sol forestier lui-même la condition de sa survie : outre les feuilles bien entendu, ce bois, lentement pourrissant, présente les qualités mêmes développées dans l'article fort intéressant de Sylvain Houlier. Devenant progressivement du bois mort, les rémanents vont accueillir de nombreuses espèces d'insectes, dont certaines rares et ayant d'une part, valeur de patrimoine biologique, de l'autre valeur de base d'une chaîne alimentaire complexe. Avec beaucoup de difficultés, commence à peine à naître la conscience, chez les propriétaires forestiers, de l'intérêt de laisser au maximum ces rémanents pourrir, au lieu de les brûler ; la résilience de l'écosystème est à l'aune de ce que nous en faisons... L'équilibre nutritif des sols en dépend, l'équilibre entre populations d'insectes auxiliaires et populations d'insectes prédateurs également,

ainsi que la maintenance de populations viables de pics, de sitelles, de grimpeaux et autres espèces d'oiseaux inféodées au bois mort ou au futur bois mort !!

Imaginons un succès phénoménal du BRF ; on peut s'en réjouir, on peut s'en inquiéter avec la même acuité : QUI va aller, concrètement, en forêt, contrôler que seul l'excédent sort, et que le nécessaire reste ?? Quand on lance ce qui va devenir un marché, on en lance également, potentiellement, les excès.

Gérer les haies, d'autre part, c'est bien ; encore faut-il les élaguer avec du matériel respectant le support vivant de ce bois vert, c'est-à-dire les arbres eux-mêmes : promouvoir le lamier et non le broyeur à couteaux, catastrophique sur les plans esthétique et sanitaire ; encore faut-il tailler hors des périodes de reproduction de la faune sauvage... QUI va encore une fois contrôler cela, alors même qu'il va falloir rentabiliser les gros broyeurs dont s'équipent en ce moment maintes Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole, justement pour ce marché de BRF (et de plaquettes forestières) ??

Alors, le BRF, oui, mais avec beaucoup de précautions, et donc... des moyens humains pour en canaliser le développement ! Attention de ne pas transformer une excellente idée en danger, un de plus, écologique !!

Alain Persuy
Technicien supérieur forestier et naturaliste
Auteur du « Guide de la forêt en Poitou Charentes et Vendée », éditions Geste (2004).

24

Objectif Planète Durable : élections 2007

A l'heure où cet article est rédigé, le premier tour des élections législatives n'a pas encore eu lieu. France Nature Environnement a lancé une grande campagne de sensibilisation des candidats aux élections, en leur faisant parvenir un manifeste contenant des objectifs et des propositions, par notre intermédiaire ainsi que les associations Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, APIEEE et Coordination pour la Défense du Marais Poitevin en fonction des circonscriptions. En voici un résumé.



« La maison brûle et nous regardons ailleurs... », tel était le cri lancé par le Président de la République au Sommet mondial du développement durable en 2002 à Johannesburg.

La situation actuelle appelle des politiques publiques volontaires et cohérentes au niveau national, mais aussi des initiatives sans précédent, loin des raisonnements habituels et des clivages politiques. Nombre de réponses fondamentales sont à notre portée. Elles sont souvent ignorées des responsables politiques. Elles ont longtemps été considérées avec arrogance par nombre de décideurs et toujours combattues par les intérêts établis et ceux qui n'acceptent pas de se remettre en cause.

Rien de sérieux ne se fera sans une véritable révolution des mentalités et un engagement majeur de chacun.

Ce texte s'adresse en premier lieu à tous les candidats qui souhaitent œuvrer pour une action publique véritablement écologique.

Les Objectifs :

- Consommer moins de ressources et produire moins de rejets.
- Préserver le patrimoine naturel et stopper le gaspillage de l'espace.
- Pour une nouvelle gouvernance, mettre le citoyen au coeur des décisions. Depuis les années 70, un profond mouvement social a déclenché de nombreuses avancées.
- Se donner les moyens d'une action publique véritablement écologique aux niveaux national et international.

Les Propositions

1- Action publique : Accorder des moyens à la hauteur des enjeux

Evaluation des politiques

Mettre au minimum la France au niveau de nos voisins européens (de richesse économique comparable) quant aux moyens :

- d'une évaluation indépendante et crédible de l'état de l'environnement ;
- d'une mesure des incidences des politiques et décisions.

Commencer notamment par rétablir l'IFEN (Institut français de l'environnement) comme établissement public autonome doté d'un grand plan de développement sur cinq ans, axé sur la capacité d'expertise environnementale.

Santé

Evaluer les impacts environnementaux et sanitaires des activités économiques (produits chimiques, transports, nanotechnologies...) par l'engagement d'un grand programme scientifique et technologique sur dix ans.

Associations

Réaffirmer le rôle essentiel des associations de protection de la nature et de l'environnement (intérêt général et public déjà reconnu par les lois françaises) au travers d'une charte engageant l'Etat et ces dernières, et le traduire concrètement par :

- une augmentation significative de la ligne budgétaire dédiée à la vie associative ;
- la création d'un Plan Environnement Emplois doté d'un fonds de 10 millions d'euros par an permettant le soutien à l'emploi au sein des associations agréées de protection de la nature et de l'environnement.

25

[...]

Education

Soutenir financièrement l'éducation à l'environnement dans les établissements scolaires et péri-scolaires dès la rentrée 2007-2008.

Urbanisme

Rendre compatibles tous les documents d'urbanisme et d'aménagement avec les Agendas 21 locaux lorsqu'ils ont été établis ; rendre opposable aux tiers les Plans d'aménagement et de développement durable (PADD) prévus par la loi ; réduire de 60 000 à 30 000 hectares par an la consommation d'espace par l'urbanisation d'ici 2015.

Démocratie locale

Faire vivre la décentralisation en renforçant les outils de la démocratie locale, notamment en doublant les crédits des Chambres régionales des comptes d'ici 2010.

International

Prendre une initiative en 2008 au niveau des Nations-Unies pour promouvoir un système international de gestion de la haute mer financé par des redevances d'usage (péage pour les transports maritimes...), comme décrit par le projet de France Nature Environnement « Sauvons les mers ».

2- Energie et Climat : Réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, condition première d'un développement durable

Climat

Mettre en œuvre un véritable Plan Climat, en donnant la priorité à une réduction de la consommation d'énergie de 15% d'ici 2015 (rappel de l'objectif européen : 20% en 2020) et au développement d'énergies renouvelables et soutenables. Ce plan climat devra permettre de réduire, de manière significative, les émissions en CO₂, des secteurs du bâtiment et du transport.

Politique de l'énergie

Organiser avant fin 2008 une conférence de citoyens sur la politique de l'énergie précédant un vrai débat

national au Parlement, largement médiatisé, d'une durée minimale de deux mois, alimenté par cette conférence et des auditions publiques équilibrées faisant une bonne place aux associations, comme au Parlement européen ; décider, en attendant, d'un moratoire sur l'EPR.

Transports

Consacrer dès 2008 les deux tiers des crédits publics de transports au fret non routier et aux transports en commun, et mettre en place une éco-redevance sur le transport de marchandises par route, basée sur l'application de la directive européenne « euro-vignette ».

3- Agriculture : Promouvoir une agriculture durable

Politique agricole commune (PAC)

Procéder, d'ici 2008, à une juste redistribution nationale des aides de la PAC sur des critères d'environnement et de qualité et encourager concrètement l'agriculture biologique.

Pesticides

Taxer les pesticides de manière dissuasive dès 2008, conjointement à la refonte de l'application de la PAC.

Ressource en eau

Préserver cette ressource en mettant un terme aux aides à l'irrigation par aspersion ou autres techniques massives.

OGM : Donner aux citoyens la possibilité de s'exprimer sur la liberté de choix alimentaire en organisant un référendum sur l'expérimentation en plein champ et la mise en culture des OGM.

Mettre un terme à la violation du droit européen par une loi garante de la biodiversité, des filières de production agricole, de la sécurité sanitaire, de l'application du principe de responsabilité et du droit à l'information.

4- Biodiversité : Stopper son érosion

Milieus

Mettre en place dès 2008 un réseau écologique européen/national/régional cohérent et fonctionnel, qui s'appuie sur des inventaires actualisés du patrimoine naturel, développe une politique ambitieuse de création et de gestion d'aires protégées et labellisées, et prévoit leurs liaisons écologiques opposables en matière d'aménagement pour renforcer la diversité biologique et la capacité à absorber le choc climatique.

Mers

Exiger une assurance obligatoire, comme aux USA, qui couvre aussi bien les dommages éventuels que les coûts de restauration du milieu, pour tous les acteurs maritimes opérant dans les eaux françaises et européennes d'ici 2009.

Espèces

Instaurer un régime de protection générale de plein droit pour l'ensemble des vertébrés indigènes (interdiction de destruction, perturbation intentionnelle, transport, capture, mutilation, détention, utilisation de tout ou partie, dégradation des habitats) dès 2008. Un système par liste limitative fixera les prélèvements possibles par la chasse, la pêche et les actions de régulation en cas de dommages avérés ou de problèmes sanitaires.

Brevetabilité du vivant

Interdire la brevetabilité du vivant dans les deux ans et porter le dossier au niveau européen ; engager dès 2007 une réelle politique de conservation du patrimoine génétique.

5- Economie : Donner la priorité aux produits durables

Fiscalité incitative

Moduler les taxes et impôts sur les produits et appareils de grande consommation en fonction de leur durabilité et de leur consommation énergétique ; réduire la TVA à 5,5% sur la main d'œuvre de réparation et facturer le service de collecte des déchets en fonction des quantités générées dès le budget 2008 ; promouvoir la proposition de l'Europe à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) d'une taxe carbone.

Eco-économie

Créer des incitations fortes pour stimuler l'offre et la demande de produits et de services durables (éco-conception, promotion des circuits courts, normes sur la longévité des produits, financements éthiques et écologiques...).

Des chantiers pour s'engager

« Des chantiers écologiques prioritaires, pour offrir aux candidats la possibilité de s'engager concrètement en faveur de la protection de l'environnement »

Impliqué depuis plus de trente ans sur tout le territoire national, le mouvement français de protection de la nature et de l'environnement, fédéré par France Nature Environnement, a choisi d'illustrer la pertinence et le bien-fondé de ses propositions en désignant les « chantiers écologiques prioritaires » pour la France.

A l'occasion des échéances électorales, France Nature Environnement et l'ensemble de ses associations membres appelleront chaque candidat aux élections présidentielles et législatives à s'exprimer sur les propositions qu'il entend retenir pour répondre aux enjeux soulevés par ces dossiers.

Ces « chantiers prioritaires » serviront d'indicateurs de mise en œuvre des engagements pris par les candidats élus.

Liste des chantiers définis en Poitou-Charentes :

- L'avenir du plus grand estuaire d'Europe : l'estuaire de la Gironde et le projet de réserve naturelle de la baie de Bonne Anse (17),
- Ligne à Grande Vitesse Tours-Bordeaux,
- Marais Poitevin : Une zone humide laboratoire du développement durable ?
- Halte aux réservoirs d'eau pour l'irrigation agricole.

Pour consulter la totalité des articles, notamment les objectifs et les détails des chantiers prioritaires, rendez vous sur Internet :

www.fne.asso.fr/elections2007

Des exemplaires de la brochure envoyée aux candidats sont également disponibles au local de l'association.

SAGE Boutonne : une victoire pour les associations

Les Associations « SOS Rivières et Environnement » et APIEEE (Association de Protection, Information et Etude de l'Eau et de son Environnement) ont gagné leur recours au Tribunal Administratif contre le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin de la Boutonne. Ils nous livrent ici le courrier qu'ils ont fait parvenir suite à cette condamnation aux Préfets, aux élus départementaux et aux institutions publiques environnementales, entre autres.



La Vallée de la Boutonne. Photo : APIEEE

À Mesdames et Messieurs les Présidentes / Présidents, Mesdames et Messieurs les Directrices / Directeurs, des Services et Organismes Responsables et Financeurs du SAGE Boutonne

Madame, Monsieur,

Ce courrier vous est adressé suite à une importante décision de justice, une « Première » au niveau national dans le domaine de la gestion de l'eau : en effet, par jugement du 15 février 2007, le Tribunal Administratif de Poitiers vient d'annuler l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2005 du préfet de Charente-maritime approuvant le SAGE Boutonne.

Le Tribunal Administratif a annulé l'arrêté préfectoral au motif que de graves irrégularités⁽¹⁾ avaient été commises tout au long de la procédure. Le Commissaire du gouvernement lors de l'audience a approuvé les arguments des associations, de forme et de fond (à son avis, le motif d'erreur manifeste d'appréciation paraissait aussi fondé). Le jugement retient entre autres toute une série de manquements dans le dossier de l'enquête publique (certains documents non élaborés ne pouvant y être produits), le fond est donc concerné autant que la forme.

En fait, le Tribunal a condamné l'ensemble, forme et fond ; et le SAGE Boutonne, qui en était au stade de la mise en oeuvre, n'est plus applicable.

Pourquoi et comment en est-on arrivés là ?

Un bref rappel historique n'est pas inutile :

28 Le bassin Boutonne est classé en zone vulnérable et en zone de répartition des eaux ; il figure dans le plan de gestion de la rareté de l'eau, etc... Autant dire qu'il cumule tous les problèmes de gestion de l'eau, quantitatifs et qualitatifs. C'est pourquoi un SAGE Boutonne est entré en phase d'émergence

(1) à noter que les irrégularités de forme relevées par les juges se poursuivent dans le déroulement des travaux de la Cellule Locale de l'Eau (CLE) !

dès 1995 ; puis les étapes état des lieux et diagnostic ont été réalisées et approuvées à l'unanimité. A partir des scénarii (où en fait un seul choix, celui du maintien de l'agriculture industrielle, a été présenté), l'élaboration du SAGE, de 1999 à 2004, a été plus laborieuse, des divergences importantes entre les « acteurs » de l'eau apparaissant sur les mesures devant constituer le SAGE.

Nous tenons à souligner la non-prise en compte des observations des associations (par exemple la nécessité d'une évaluation économique des mesures), tout au long de l'élaboration, ainsi que l'avis très réservé de la Commission du Milieu Naturel Aquatique de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (25 juin 2004).

La CLE a néanmoins validé le SAGE, une première fois le 21 mars 2003, puis une seconde fois le 4 juillet 2005 ; et enfin le préfet de Charente-maritime l'a approuvé le 9 décembre 2005.

L'explication des difficultés de l'élaboration de ce SAGE et des étapes suivantes tient en quelques mots : de nombreux membres de la CLE n'avaient (et n'ont encore) qu'une préoccupation, celle d'aboutir à stocker l'eau afin de maintenir l'irrigation des grandes cultures, du maïs essentiellement. Encore aujourd'hui, la présidence de la CLE et le maître d'ouvrage (SYMBO / UNIMA) manifestent de l'intérêt surtout pour la gestion quantitative de l'eau et la création de retenues de substitution.

Un SAGE doit-il se résumer à cela ? Quand sera-t-il tenu compte de la Directive Cadre Européenne sur l'eau ?

Et maintenant ? Quel avenir pour le SAGE Boutonne ?

Nous sommes étonnés que, à notre connaissance et tout au long de l'élaboration, aucun des financeurs ou service de l'Etat n'ait alerté le président de la CLE du SAGE sur les risques encourus par le faible respect de la procédure démocratique. Par exemple, l'examen de scénarii différents proposés à l'analyse de l'ensemble des membres de la CLE, plutôt qu'un seul scénario de soutien au modèle en place, aurait permis un réel débat sur le fond des problèmes rencontrés à l'échelle du bassin versant. Nous nous adressons en premier aux financeurs.

Au vu de cette décision de justice, nous avons l'honneur de vous demander, d'abord et dans l'immédiat, de stopper tout financement nouveau supplémentaire concernant le SAGE Boutonne tant que des décisions nouvelles ne seront pas prises.

Après cet échec, le contenu du SAGE doit être réexaminé par la CLE, puis toute la procédure doit être reprise (validation, consultations,...).

Par expérience, nous savons que certains élus vont se limiter, solution de facilité qui évite d'examiner les véritables problèmes et ses propres certitudes, à accuser les associations requérantes et les juges d'être responsables de cette situation nouvelle. Cette annulation est révélatrice des blocages de la gestion de l'eau en bassin Charente, et de l'incapacité des élus et acteurs économiques locaux à s'engager réellement dans la gestion durable de ressources de plus en plus limitées.

Il ne nous appartient évidemment pas de décider de l'avenir de ce SAGE ; cependant, au titre de membres à part entière de la CLE, nous n'entendons pas rester écartés des décisions qui seront prises quant à cet avenir.

Nous espérons enfin que l'on comprendra que les principaux problèmes (quantitatifs et qualitatifs) de l'eau dans ce bassin sont dus pour l'essentiel aux excès de l'irrigation (agriculture intensive) et que l'on amorcera fermement un virage clair et lisible dans l'exploitation des ressources naturelles.

Pour cela, il nous paraît indispensable :

- que la procédure soit réactivée afin d'aboutir à un vrai « SAGE » sur le bassin, conforme à la Loi (nous ne voulons pas la « mort » du SAGE !)
- que des responsables plus ouverts au pluralisme

soient désignés pour mener cette élaboration collective ;

- que la CLE prenne et garde l'entière maîtrise de la mise en oeuvre pour l'élaboration et le suivi du SAGE.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Fait à Saint Jean d'Angély, le 26 février 2007

Le président de SOS rivières, Bernard Sabourault

Le président de l'APIEEE, Daniel Barré

Destinataires de ce courrier :

- 1- Directement concernés par le financement du SAGE :
 - Monsieur Jean François-Poncet, Président du Comité de bassin Adour-Garonne
 - Monsieur Marc Caffet, Président du CA de l'Agence de l'eau Adour-Garonne
 - Monsieur le Préfet de région Poitou-Charentes
 - Madame la Présidente du Conseil régional de Poitou-Charentes
 - Monsieur le Préfet du département de Charente-maritime
 - Monsieur le préfet du département des Deux-Sèvres
 - Monsieur le Président du Conseil général de Charente-maritime
 - Monsieur le Président du Conseil général des Deux-Sèvres
 - Monsieur le Directeur / DRAF Poitou-Charentes
 - Monsieur le Directeur / DIREN Poitou-Charentes

2- Copie pour information :

- Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable / Direction de l'Eau
- Monsieur le Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne Toulouse
- Monsieur Philippe Sénégas, DIREN-délégué de bassin Adour-Garonne Toulouse
- Agence de l'eau Adour-Garonne / Toulouse :
 - Monsieur Vincent Frey, Directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne
 - Monsieur Claude Miqueu, président de la commission Planification
 - Monsieur Marcel Ménier, président de la commission des Interventions/CA
 - Monsieur Jean Launay, président de la commission Programme et finances
 - Monsieur Vincent Hammel, directeur, délégation de Bordeaux
- Monsieur le président de l'EPTB / Institution du fleuve Charente
- Monsieur le président de France Nature Environnement
- Monsieur le président de Poitou-Charentes Nature
- Mesdames et messieurs les représentants des APNE au comité de bassin Adour-Garonne
- Tous membres titulaires et suppléants de la CLE

Consommation citoyenne : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Biosèvres, association de promotion de l'agriculture biologique en Deux-Sèvres, est un des relais locaux permettant de diffuser des informations sur la consommation alternative et citoyenne. Contactez les si vous désirez connaître les AMAP qui existent près de chez vous. Puis, Cécile Fouchereau nous explique comment elle en est arrivée à intégrer une AMAP pour distribuer ses produits.

Cécile Fouchereau, paysanne en agriculture biologique et membre d'une AMAP



Qu'est-ce qu'une AMAP ?

Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne : un groupe de consommateurs crée un partenariat avec un agriculteur local.

Mais pourquoi créer des AMAP ? A quoi, à qui cela va-t-il servir ?

- Pour permettre aux consommateurs d'acheter à un prix juste et accessible des produits alimentaires de qualité, en étant informés de leur origine, de la façon dont ils ont été produits, élevés et fabriqués.
- Pour préserver l'existence des fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable, socialement équitable et écologiquement saine.
- Pour être solidaire avec les producteurs et leur garantir un débouché sécurisé et donc leur permettre de dégager un revenu décent.
- Pour participer activement au maintien et au développement de l'activité agricole sur notre territoire, en préservant l'environnement naturel, la biodiversité et en réduisant les déchets et les coûts de transport.

Et l'agriculture biologique dans tout ça ?

La certification biologique (label AB) assure qu'un organisme de contrôle indépendant vérifie l'application du cahier de charges bio, et donc le respect de l'environnement. Si vous souhaitez rejoindre un groupe de personnes qui réfléchit à la création d'une AMAP près de chez vous contactez-nous à :

Biosèvres

3, rue de Verdun, 79200 POMPAIRE

tel. 05 49 63 23 92,

courriel : biosevres@wanadoo.fr

Une autre manière de faire de la vente directe

Je me suis installée en janvier 2003, avec comme préoccupations de créer un lien direct avec les consommateurs en créant un magasin à la ferme. Et oui, mais voilà qu'en 2002, les nouvelles orientations politiques allaient changer quelques peu mon projet. Les aides d'Etat, octroyées pour la conversion à l'agriculture biologique, pendant une période transitoire, sont réduites. Je m'installe avec des aides divisées par 2, précisément, je m'installe en conversion à l'agriculture biologique avec un coût de 50 000 euros par rapport à une conversion standard. Donc, le magasin à la ferme sera reporté dans le temps, je développe par ailleurs la livraison à domicile que les clients apprécient bien. Mais il me manque toujours cette dynamique qui fait que l'on s'enrichit humainement au contact des autres.

Un consommateur me sollicite : « Les AMAP, tu connais ? Ça serait bien. » « C'est intéressant », répondis-je. C'est alors que je me précipite sur Internet (c'est bien pratique) pour voir de quoi il s'agit plus exactement.

L'AMAP, Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, est une autre façon de faire de la vente directe. Développer un lien vivant avec les consommateurs et le paysan est primordial. Le principe est simple, pas d'intermédiaire entre le consommateur et le paysan, le consommateur s'engage à acheter à l'avance les produits de la ferme. En échange de quoi, le paysan s'engage à lui fournir une alimentation de qualité biologique et à être transparent sur ses pratiques, à ouvrir les portes de sa ferme autant de fois que nécessaire par diverses activités.

Les consommateurs ainsi se rencontrent, peuvent échanger entre eux et avec le paysan. Rien de plus

satisfaisant que d'ouvrir les portes de sa ferme et de pouvoir expliquer ce que l'on fait, comment on le fait et pourquoi on le fait.

Écoutez le consommateur et vous verrez qu'il donne un sens à ce que vous faites à condition de répondre à son besoin car si ce n'est pas le cas, il sait aussi le faire savoir et heureusement.

L'AMAP, c'est écologiquement sain, socialement équitable et économiquement viable.

Cécile Fouchereau « La Ferme de Cécile », Vausseroux, Deux-Sèvres.

Paysanne partenaire de l'AMAP Les Quatre Saisons

Cécile, paysanne en Agriculture Biologique, sur 49 ha, élève des vaches Parthenaises, des brebis Solognotes, des porcs de Bayeux et des poules de Marans, en autonomie alimentaire et commercialise en vente directe et maintenant diversifie sa vente en devenant paysanne partenaire de l'AMAP « Les 4 saisons ».

L'AMAP « Les quatre saisons »

Ce samedi 15 octobre 2005, nous nous sommes réunis sur la ferme de Cécile Fouchereau en pleine Gâtine avec l'intention d'établir un noyau dur pour monter une AMAP. Cette première Assemblée Générale constitutive s'est déroulée dans les bâtiments de l'exploitation avec une convivialité nécessaire pour échanger et débattre sur notre projet.



Après un bon repas, base de bonnes ambiances nous avons procédé à la lecture des statuts et au règlement intérieur qui vont régir les relations entre tous les participants. Chacun a pu apporter ses remarques, et les modifications et autres éclairages ont été pris en compte. L'élaboration de ce projet tient beaucoup dans les liens de confiance qui se tissent entre le producteur et ses consommateurs. Nous avons lancé les fondations afin qu'émerge pour nos adhérents des actions, des nouvelles dynamiques et pour montrer que d'autres systèmes consommateurs doivent voir le jour.

Aujourd'hui le paysan est très éloigné des personnes qui consomment ses productions, notre projet est de rétablir une véritable reconnaissance des pratiques culturelles, du respect des animaux et de la terre pour un consommateur responsable. Cette transparence et ces nouveaux modes d'implications nous augurent des échanges d'une richesse que nous ne soupçonnons pas encore.



S'engager pour les adhérents à acheter une production par avance est loin des habitudes de la grande distribution. Nous devons donc proposer des temps pas ordinaires pour créer des liens entre l'agriculture et toutes nos cultures. L'AMAP est pour nous un lieu de rencontre, d'échange et de convivialité hors spot TV et tête de gondole. Oui, nous nous rassemblons pour maîtriser notre consommation, pour mutualiser nos savoir-faire et donner nos espoirs en partage. Nos ambitions sont immenses de créer d'autres dynamiques solidaires avec le monde agricole car les statuts de l'AMAP « Les quatre Saisons » sont ouverts volontairement pour laisser la place aux possibles. Nous sommes liés à Cécile autant qu'elle est liée aux nuages, à sa terre et à ses animaux, voilà notre AMAP créée pour faire de nous des consommateurs responsables de nos choix.

Olivier Foucaud

Président de l'AMAP « les quatre saisons »

L'AMAP, comment ça marche ?

Adhésion à l'AMAP : 5 € minimum.
Engagement de 4 paniers par an.
Les paniers sont de 5 à 15 kg suivant les viandes. Les produits disponibles sont du veau et de la vache parthenaise, de l'agneau solognot, du porc bayeux en fonction des saisons.



Pour plus d'infos sur l'AMAP « Les 4 saisons », et sur les tarifs contacter Frédérique Landreau au 05 49 95 40 37 plutôt l'après-midi.

La Page web des AMAP :

<http://alliancepec.free.fr>

Plaidoyer pour les plantes messicoles

Les plantes compagnes des cultures sont souvent méconnues, parfois même dénigrées.

Elles font pourtant partie de notre patrimoine, aussi bien naturel que culturel. Élément essentiel à l'intérêt écologique et esthétique de nos campagnes, ce patrimoine souffre néanmoins d'une érosion préoccupante. Les mesures en faveur de la biodiversité se limitent trop souvent à quelques sanctuaires. Il serait judicieux de les appliquer à de plus vastes espaces, comme le sont les terres arables, occupant actuellement le tiers du territoire métropolitain français.

Vous avez dit « messicoles » ?

Étymologiquement, les plantes messicoles habitent les moissons (*messis* signifie moisson, et *colere*, habiter). Ainsi, au sens strict, ces plantes occupent les champs de céréales d'hiver (blé, orge, avoine, seigle). Cependant, on généralise souvent le terme « messicole » aux espèces inféodées aux terrains cultivés, supportant également plantes sarclées, vignes, jachères...

Une espèce messicole ne peut se maintenir dans les milieux naturels et de ce fait, les plantes se trouvant indifféremment dans les terrains cultivés ou dans les milieux plus stables (friches, prairies...) ne sont pas considérées comme telles.

Des compagnes de longue date

Les premières plantes messicoles sont arrivées au Néolithique avec les céréales, avec qui elles partagent la même origine : le Proche et Moyen Orient. Là-bas, elles occupent les sols pauvres, rocailleux et instables. Ces espèces ont depuis évolué sous nos contrées avec l'Homme et ont vraisemblablement divergé des types sauvages.

Une biologie et une écologie particulières...

Sous l'influence des pratiques culturales, les espèces dont la présence s'est pérennisée ont un cycle biologique proche de celui des céréales.

Ces espèces sont le plus souvent des thérophytes, ou plantes annuelles, dont la graine constitue l'organe de persistance. Ainsi, elles se trouvent adaptées aux milieux remaniés, comme le sont les sols régulière-

ment retournés des parcelles agricoles, à tel point que leur développement est tributaire de cette activité anthropique. En effet, elles ne peuvent s'établir sur des sols occupés par une végétation dense. Pour ces mêmes raisons, on observe parfois ces plantes sur les accotements récents des routes.

La période principale de germination s'étale de l'automne, au moment des semis des céréales, jusqu'au printemps. Pour permettre la survie de leur espèce, ces plantes dépensent une énergie considérable pour se plier au même impératif : fructifier avant les moissons. Notons qu'à l'instar des céréales, une vernalisation (stimulation par une période de froid) apparaît indispensable à la floraison de certaines espèces, comme celles du genre *Adonis*.

Le cortège en messicoles dépend ainsi fortement du type culture, du fait des pratiques qui lui sont associées, ainsi que des propriétés physico-chimiques du sol (texture, pH...).

Un constat inquiétant

En 1999, une enquête nationale, portant sur 101 taxons messicoles, révéla une situation précaire pour 57 d'entre eux (disparus de plus de la moitié des départements où ils étaient présents avant



La Nielle des Blés (*Agrostemma githago*), supposée disparue du département à l'état sauvage.

1970), qu'un tiers (30) était « à surveiller », et que seulement une dizaine était encore abondante.

La région Poitou-Charentes et le département des Deux-Sèvres n'échappent pas à ce désastre. Elle ferait même partie des régions ayant perdu le plus d'espèces au cours de ces dernières années...

Les racines du mal

Les plantes messicoles appartiennent à un plus large ensemble d'espèces que les agronomes qualifient d'adventices, végétaux qui se développent accidentellement dans les cultures, plus communément appelées « mauvaises herbes ». Ainsi, considérées comme indésirables, elles subissent les assauts d'un arsenal chimique imparable.

Il est indéniable que le développement excessif de certaines espèces peut se révéler problématique dans une culture, mais l'abondance tolérée d'une espèce, au-dessus de laquelle une réponse est déclenchée, est généralement bien en-deçà du seuil réel de nuisibilité.

Les causes de régression identifiées sont presque toutes liées à l'intensification des pratiques agricoles. Elles concourent à l'élimination des plantes messicoles d'une façon directe (tri des semences, traitements herbicides...) ou indirecte, par des modifications du milieu dans le but de le rendre plus fertile. Ces dernières tendent à homogénéiser les propriétés des sols et banalisent ainsi la flore adventice qui s'y développe. Parmi elles, on peut citer le drainage, la fertilisation

(minérale ou organique), ainsi que divers autres amendements. La simplification des rotations, ainsi que la disparition des jachères spontanées, au profit de jachères semées et entretenues par broyage, constitue également un changement des plus défavorables aux plantes messicoles.

Pourtant, la flore adventice participe à la complexification des agro-écosystèmes, les rendant plus stables face à une perturbation. En effet, la prolifération d'un parasite peut naturellement se réguler par le biais de réseaux trophiques existant sur une parcelle. Depuis trop longtemps, l'agriculture s'est obstinée à ne maintenir qu'une seule « variété » de plante par champ, alors que c'est dans la diversité qu'elle trouvera son salut. Des programmes de recherche, actuellement en cours, portent sur les interactions positives entre plantes cultivées et sauvages. Espérons que l'agriculture puisse en profiter avant leur disparition...

Un programme de sauvegarde existe !

Poitou-Charentes Nature et ses associations affiliées (Deux-Sèvres Nature Environnement, Charente Nature, Vienne Nature, Nature Environnement 17...) participent au plan d'action en faveur des plantes compagnes des cultures, déclinaison régionale du plan national instauré en 2000 par le Ministère de l'écologie.

Les objectifs de ce programme sont multiples et complémentaires. D'une part, il vise à mieux connaître la distribution de ces plantes, se développant au niveau de vastes étendues, généralement sous-prospectées par les botanistes. D'autre part, il a également pour but de mettre en place des programmes de conservation, grâce au concours du

monde agricole, des collectivités, des organismes scientifiques (CNRS, INRA), des conservatoires... Par ailleurs, la sensibilisation, l'éducation et la formation autour de ce thème occupent une place essentielle de ce programme.



La Spéculaire hybride (*Legousia hybrida*), bien moins commune sur le département que le Miroir de Vénus (*Legousia speculum-veneris*).

L'heure est encore aux prospections, se faisant sur la base d'une liste de référence de 116 espèces mesicoles, potentiellement présentes en Poitou-Charentes. Certaines d'entre elles sont dites « prioritaires », d'autres méconnues, voire supposées éteintes (même si l'espoir de les revoir persiste encore chez certains !).

Des résultats déjà intéressants...

Depuis le début du programme d'inventaire, qui débuta en 2006, une quarantaine d'espèces de la liste de référence a été observée sur le département des Deux-Sèvres.

Parmi elles, la distribution des espèces les plus reconnaissables, comme le Bleuets (*Centaurea cyanus*), la Goutte de sang (*Adonis annua*) ou le Miroir de Vénus (*Legousia speculum-veneris*) s'est sensiblement améliorée, grâce à l'effort des bénévoles, que nous saluons une fois de plus.

Des espèces rares, non revues depuis plusieurs dizaines d'années, furent également retrouvées, comme le Myagre perfolié (*Myagrum perfoliatum*) ou le Buplèvre à feuilles ovales (*Bupleurum subovatum*).

Les recherches se poursuivent !

La recherche de plantes des champs à l'échelle d'un département nécessite un effort considérable.

34 Aussi, nous vous invitons à participer à l'effort de prospection, quel que soit votre niveau en botanique !

Cette recherche peut largement se limiter aux bordures, voir aux « coins » de champs, secteurs potentiellement les plus riches, puisqu'ils échappent en partie aux traitements.

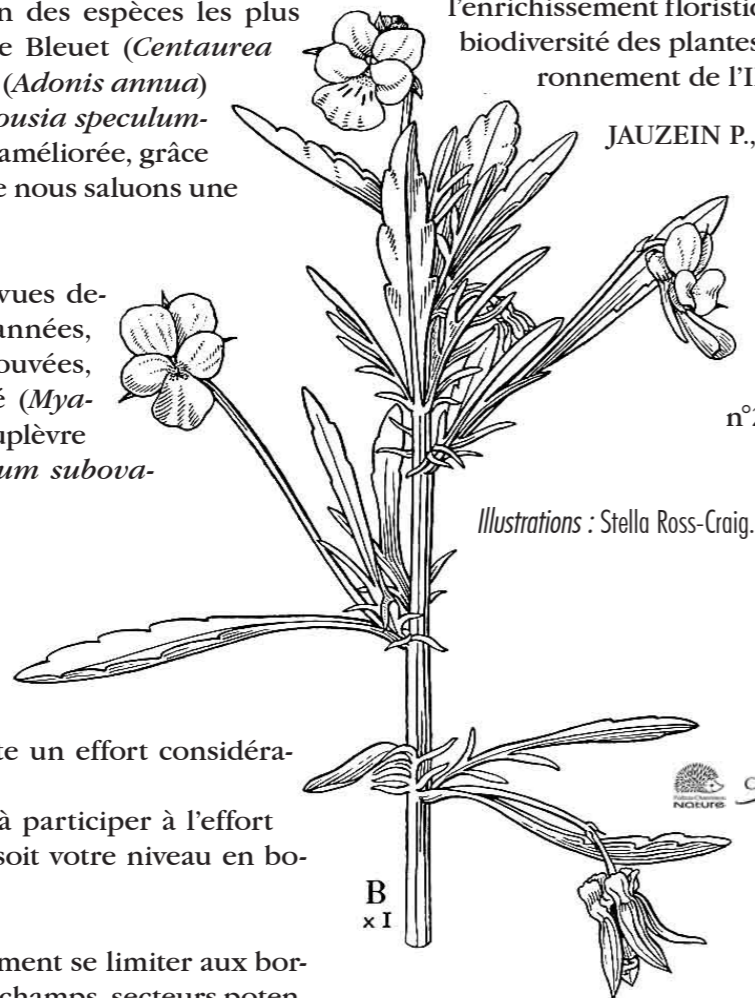
Une station de Bleuets représente une donnée toujours intéressante. De même, la localisation d'une parcelle potentiellement riche (une culture ratée, une jachère...) pourrait nous permettre de nous y rendre et d'en dresser un inventaire botanique. Les jachères fleuries, semées de variétés horticoles, sont évidemment proscrites... attention aux impos-teurs !

Romain Bissot,
Chargé d'études botaniques à DSNE.

Bibliographie sommaire :

JAUZEIN P., 2001. Biodiversité des champs cultivés : l'enrichissement floristique. Agriculture et biodiversité des plantes. Dossier de l'environnement de l'INRA, n°21, 43-64.

JAUZEIN P., 2001. L'appauvrissement floristique des champs cultivés. Agriculture et biodiversité des plantes. Dossier de l'environnement de l'INRA, n°21, 65-78.



Illustrations : Stella Ross-Craig.

La Pensée des champs (*Viola arvensis*), encore abondante sur le département.

Programme coordonné par :



Soutenu par :



**Carnet d'observations
Janvier à juin 2007**

Pour ce troisième carnet d'observations du bulletin, nous vous rappelons qu'il s'agit là d'une rubrique relatant les observations des naturalistes de Deux-Sèvres Nature Environnement ou ses partenaires qui concerne des observations transmises à l'association. Cette liste n'est pas exhaustive, elle reprend certaines « observations sympatbiques », concernant des espèces faune/flore peu courantes et/ou patrimoniales mais aussi des comportements particuliers (floraison/émergence précoce,...). N'oubliez pas qu'en cas de soucis d'identification, vous pouvez nous envoyer une photo (moins d'un Méga-octet) de l'espèce à problème par mail (nicolas.dsne@laposte.net).



Grenouille rousse - *Rana temporaria*.
Marais de Galuchet. Photo : Thomas Luzzato.

Plantes

- Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*) : 1 station de plus de 100 pieds dans une prairie (labourée il y a 10 ans) à Putet le 31/03/07 (Pliboux, RC).
- 2 stations de 15 et 30 pieds dans deux prairies en bordure du Thouet (St Loup sur Thouet, SMVT).
- 1 station de plus de 1000 pieds sous une peupleraie à St Martin de Bernegoue le 30/03/07 (RR).
- Messicoles (cf. article p. 32) :
- Souci des champs (*Calendula arvensis*) : une station d'une cinquantaine de pieds en bordure de colza, fleurie dès février (Chauray, RG).
- Miroir de Vénus (*Legousia speculum-veneris*) : une quarantaine de pieds poussant spontanément sur un rond point rocailleux, en compagnie de Pensées des champs (*Viola arvensis*) et de Coquelicots (*Papaver rhoeas*), à l'espace Mendès France 2, le 20/05/07 (Niort, BR).
- Fumeterre à petites fleurs (*Fumaria parviflora*) : quelques pieds sur une jachère à l'espace Mendès France 2, le 20/05/07 (Niort, BR).
- Vachère d'Espagne (*Vaccaria hispanica*) : deux pieds dans un secteur non cultivé d'une exploitation agricole alternative le 29/05/07 (Coulon, BR).
- Autres espèces (patrimoniales) :
- Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*), protection nationale : un fossé colonisé sur plus de 10 mètres suite à une réouverture de milieu, site CREN du Marais de Clussais-la-Pommeraiie, le 8/06/07 (BR, CN) ; une quarantaine de pieds sur des prairies communales mi-mai 2007 (Séigné, BR).
- Jussie/Ludwigie des marais (*Ludwigia palustris*) :

- 1 station à Angibault le 09/06/07 (La Chapelle St Etienne, sortie DSNE).
- Renoncule à feuilles d'Ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*), protection nationale : plusieurs centaines de pieds sur des prairies inondables mi-mai 2007 (Séigné, BR) et une station d'une cinquantaine de pieds, accompagné d'une vingtaine de pieds de Gaillet boréal (*Galium boreale*), espèces protégées en Poitou-Charentes, au niveau d'une friche humide le 08/06/07 (Hanc, BR).
- Cicendie fluette (*Exacullum pusillum*), inscrite sur la liste rouge régionale et considérée comme déterminante : une dizaine de pieds dans une dépression humide le 10/06/07 (Viennay, sortie DSNE).

Chauves-souris

Résultats synthétiques du comptage (collectif BS, DT, CN, TS) régional d'hibernation (deuxième quinzaine de janvier), sur les 5 principaux gîtes connus (Melle, vallées de l'Autize et de l'Egray, Tourtenay, Mauléon) : 288 Grands Rhinolophes (*Rhinolophus ferrumequinum*), 9 Petits Rhinolophes (*Rhinolophus hipposideros*), 8 Murins à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), 6 Murins à moustaches (*Myotis mystacinus*), 2 Murins de Daubenton (*Myotis daubentonii*), 1 Murin de Natterer (*Myotis nattereri*), 1 Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*).

Reptiles

Orvet fragile (*Anguis fragilis*) : 1 individu vu dans la Forêt de l'Hermitain le 8/06/2007 (WN, WS).

Amphibiens

Marais de Clussais-la-Pommeraiie (site CREN), le 13/01/07 : Triton marbré (*Triturus marmoratus*) : 3 mâles, 2 femelles ; Salamandre (*Salamandra salamandra*) : un adulte choisissant de nager dans

[...]

un fossé pour échapper au faisceau des lampes, Crapaud commun (*Bufo bufo*) : un individu isolé ; Grenouille agile (*Rana dalmatina*) : une trentaine sur l'ensemble du site avec chants ; Triton palmé (*Triturus helveticus*) : une trentaine répartie sur les deux mares, avec observation de parades nuptiales (LT).

Marais de Galuchet (Niort), le 12/01/2007 : Grenouilles vertes (*Rana sp.*) sorties, 10 mâles chanteurs de Grenouille rousse (*Rana temporaria*) dans une mare récemment débroussaillée par la Ville de Niort (GM).

Carrière de Secondigné-sur-Belle, le 13/02/07 : 7-10 mâles de Crapaud calamite (*Bufo calamita*) et 1 Rainette arboricole (*Hyla arborea*) chanteuse (CN).

Prairies de Lezay (site CREN), le 29/03/07 : 1 mâle chanteur de Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) (LT).

Mare forestière de Chizé (Villiers en Bois) le 26/03/07 : 1 mâle de Triton crêté (*Triturus cristatus*), plus de 10 adultes de Triton marbré, quelques adultes de Triton palmé (*Triturus helveticus*) et plus d'une dizaine de Grenouille verte (*Rana sp.*) (GMi).

Insectes

- Lépidoptères (papillons)

Thécla de l'amarel (*Satyrium acaciae*) à Exoudun le 02/06/07 (WN).

Thécla de l'yeuse (*Satyrium ilicis*) à Ensigné le 01/06/07 (WN).

Thécla du prunier (*Satyrium pruni*) en forêt de Chizé le 31/05/07 (Prissé-la-Charrière, CN), dans la Vallée du Pressoir le 02/06/07 (Ste Radegonde des Pommiers, BM).

Azuré des cytises (*Glaucopsyche alexis*) à Lezay et au Marais de Clussais-la-Pommeraiie la deuxième quinzaine de mai (WN, CN).

Sphinx du tilleul (*Mimas tiliae*) à Baudichet le 10/04/07 (Coulon, GD).

36 Azuré du plantain (*Polyommatus escheri*), au moins 10 mâles et plusieurs femelles en train à pondre sur l'Astragale de Montpellier (*Astragalus monspesulanus*) à Avon le 8/06/2007 (WN) accompagnés d'une très belle population de Thécla de l'orme (*Satyrium w-album*), et 2 Thécla de l'amarel (*Satyrium acaciae*).



Thécla de l'amarel - *Satyrium acaciae*. Photo : Neil Wilding.



Thécla de l'yeuse - *Satyrium ilicis*. Photo : Neil Wilding.



Azuré du plantain - *Polyommatus escheri*. Photo : Neil Wilding.

- Odonates (libellules)

Gomphe vulgaire (*Gomphus vulgatissimus*) : 1 mâle photographié sur la Belle le 19/05/07 (Périgné, RR) et un autre, sur la Boutonne, dévorant un mâle immature de Sympétrum sanguin (*Sympetrum sanguineum*) au Pont de la Loge le 29/05/07 (Chizé, GJ).

Leste fiancé (*Lestes sponsa*) à La patte d'Oie le 29/05/07 (Caunay, WN).

Sur une mare de prairie près du plan d'eau du Cébron le 11/05/07 : Leste dryade (*Lestes dryas*), en compagnie de six autres espèces (St-Loup-sur-Thouet, LT).

- Autres familles

Ascalaphe soufré (*Libelluloides longicornis*) : 2 individus dans la Vallée du Pressoir le 06/06/07 (Ste-Radegonde-des-Pommiers, BM), 2 individus dans les anciennes carrières de Viennay le 10/06/07 (sortie DSNE).



Gomphe vulgatissimus dévorant *Sympetrum sanguineum*. Photo : Jean-Paul Garnier.



Leste fiancé - *Lestes sponsa*. Photo : Neil Wilding.

Crustacés et invertébrés divers

Chirocéphale (*Chirocephalus diaphanus*) : une dizaine dans une ornière forestière en forêt de Chizé mi-mai 2007 (Les fosses, RR), une centaine dans une ancienne carrière de sable (Secondigné-sur-Belle, CN), des centaines sur la mare Clouseau du site CREN de Clussais le 13/01/07 (LT).

Scorpion noir à queue jaune (*Euscorpis flavicauda*) en centre-ville (à priori d'origine sauvage, observations mentionnées à Angoulême, Bordeaux, Paris) de Saint-Martin-lès-Melle mi-mars 2007 (MP, identification GM). De taille modeste (environ 4 cm), il ne représente aucun risque quant à sa piqure.

Une espèce rarement observée



La Genette (*Genetta genetta*) :

Elle est photographiée ici à la sortie d'une cage à ragondins où elle s'est fait prendre, au bord d'un étang au lieu-dit Rochard, commune de Béceleuf. Trois captures de la même espèce (mais sujet différent à chaque fois) ont eu lieu autour du même étang, en juin 2002, août 2005 et décembre 2006. La cage à ragondins ne blessant pas l'animal, elles ont été libérées sans dommage. À noter que dans les trois cas, la cage où la genette s'était introduite conduisait directement à l'eau de l'étang, pour celle-ci la cage était même placée dans le déversoir, ce qui semble indiquer que l'animal allait soit se baigner, soit capturer du poisson (ou des batraciens ?). Protégée et considérée comme rare, elle est peut-être plus abondante qu'on ne le pense car d'autres piègeurs ont fait semblable capture, à diverses reprises, dans la région de Béceleuf, Ardin, Fenioux. Mais elle ne sort que la nuit, et même les chasseurs ne la voient jamais.

Guy Fourré

Observateurs :

BM : Boullant Mathieu ; BR : Bissot Romain ; BS : Bracco Sandrine ; DT : Dieuleveut Thibault ; GD : Giret Dominique ; GJ : Garnier Jean-Paul ; GMi : Guillon Mickaël ; GM : Guillot Matthieu ; LT : Luzzato Thomas ; MP : Migault Philippe ; RC : Roqueto Claude ; RG : Robert Gaëtan ; RR : Rabiller Romain ; SMVT : Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet ; TS : Tricot Ségolène ; WN : Wilding Neil ; WS : Wilding Sue.



Fiches botaniques

Durant l'été 2006, le Courrier de l'Ouest nous a sollicités pour faire paraître régulièrement des articles sur la faune et la flore des Deux-Sèvres. Les botanistes ont dû se creuser la cervelle pour figurer une vingtaine de plantes, représentatives du département. Pour ceux qui ont manqué ces articles, nous vous les transcrivons sur plusieurs numéros à venir. Pour l'heure et pour faire écho aux articles précédents, voici deux plantes messicoles.

Le Bleuet

Centaurea cyanus - Famille des Centaurées

« Un bleuet est de trop dans un champ cultivé et pourtant qui peut nier que c'est à lui que celui-ci doit tout son éclat » (Constantyn Huygues, Les Bleuets).

Le Bleuet fait partie de la famille des centaurées, plantes se caractérisant par leurs tiges grises et leurs capitules, groupes de fleurs, dont les plus visibles sont stériles et disposées en couronne.

Fleurissant en mai-juin, cette plante se caractérise par sa couleur bleu vif. On peut considérer qu'elle est assez connue par en juger du nombre de noms patois : aubifoin, barbot, beluet, blevé, bon-foin, bournifoin, grouse-tête...



Bleuet - Photo : Nicolas Cotrel.

On la trouve aussi bien sur calcaire que dans le Massif Armoricain, en bordure des champs de blé, colza peu traités ou dans certaines jachères. On trouve parfois des bordures de champs avec plus de 1000 pieds de bleuets ! Cette plante fait ainsi partie du cortège des plantes messicoles, c'est-à-dire que l'essentiel de leur répartition se situe dans les champs ou territoires cultivés. C'est son cycle annuel qui conditionne le besoin d'un retournement de terrain, sans quoi un autre cortège de plantes prendra le relais. Ces plantes messicoles, et le Bleuet en est une des espèces les plus connues, sont en très forte régression en France, et particulièrement en Poitou-Charentes. Un inventaire et un plan de conservation régional ont ainsi été lancés pour sauvegarder ces espèces.



Culture de blé avec Bleuets et Coquelicots - Photo : Romain Bissot.

Les Fumeterres

Fumaria sp. - Famille des Papavéracées

Les Fumeterres regroupent 7-8 espèces en Deux-Sèvres. Ce genre se distingue par des tiges molles, des feuilles multipennées et surtout par leurs fleurs caractéristiques : tubulaires, bilabiées (corolle composée de deux lèvres proéminentes dessus et dessous) et éperonnées (prolongement creux partant vers l'arrière issu de la corolle). Les fleurs sont le plus souvent rosâtres, avec l'extrémité foncée.

Des taches violettes dans un champ, sur un talus, en bordure de haie : c'est sûrement du Fumeterre. La différenciation des espèces entre elles est difficile. Les noms patois de Futerne, Caillebotte, duvet d'oie, pisse-sang, raisinette (certainement dûs à ses fruits ovales en petites grappes), sarrazine, ont été attribués aux différentes espèces de Fumeterre.



Fumeterre à petites fleurs, *Fumaria parviflora* - Photo : Romain Bissot.



Détail des fruits du Fumeterre à petites fleurs - Photo : Romain Bissot.

Rédaction :
Nicolas Cotrel, Romain Bissot.

Enfin une publication sur les Arbres Remarquables des Deux-Sèvres !

Textes extraits du livret accompagnant le DVD « Arbres en Deux-Sèvres, émouvants et remarquables »

Deux auteurs deux-sévriens qui n'en sont pas à leur coup d'essai : Philippe RABILLAT, passionné par les arbres depuis l'enfance, scénariste, réalisateur de courts métrages et vidéos liés au patrimoine. Daniel MAR, photographe, réalisateur, auteur et co-auteur de nombreux audiovisuels et livres régionaux.



Un patrimoine exceptionnel

La France possède quelques beaux arbres exceptionnels répartis de manière inégale dans notre pays. Ce patrimoine, souvent ignoré, fascine de plus en plus d'adeptes et s'intègre depuis quelques années au cœur des circuits touristiques. L'arbre n'est-il pas le témoin privilégié de notre histoire ?

En vous proposant des portraits d'arbres peu ordinaires, Daniel Mar et Philippe Rabillat croisent les confidences riches d'émotions d'hommes et de femmes aux connaissances multiples.

Ainsi, par l'image, le son et l'écrit, ce patrimoine naturel deux-sévrien se dévoile, illustré par un remarquable film de 68 mn et quelques belles pages, offrant un voyage aussi inattendu que fascinant au vert pays des Deux-Sèvres.

Mais attention, ici point d'académisme ! L'intervention d'un comédien, en la personne de Philippe Boisvert (se définissant comme « arbrologue »), apporte par petites touches la fantaisie et l'imaginaire propres à faire pénétrer petits et grands au sein d'un monde végétal aux dimensions insoupçonnées.

Savoir à quel arbre vous appartenez dans l'astrologie celtique, aller à la rencontre des arbres cités et en faire des buts de balades, en découvrir d'autres et participer ainsi à l'inventaire en s'aidant de la fiche de recensement jointe, apprendre à vous plonger dans l'univers apaisant des arbres, à les regarder autrement puis à se ressourcer à leur pied... un bien joli programme que ce livre-DVD, premier d'une collection que l'on espère elle aussi remarquable.

En supplément sur le DVD, Deux-Sèvres Nature Environnement vous offre un diaporama présentant une cinquantaine d'arbres remarquables du département.

Qu'est-ce qu'un arbre remarquable ?

Contrairement à ce que l'on serait en droit de penser, il n'est pas facile de définir avec rigueur « l'arbre remarquable ». De l'avis même des spécialistes, une grande part de subjectivité s'impose en ce domaine. En effet, s'il est remarquable pour le photographe ou l'artiste peintre, il ne le sera pas forcément pour le botaniste et moins encore pour l'exploitant forestier. Ce n'est pas non plus le fait que l'arbre soit une essence rare par rapport à la région où il se trouve, ou qu'il fasse partie d'un patrimoine familial vénéré depuis l'enfance, qu'il puisse prétendre être remarquable. Ces critères n'étant pas, bien entendu, cause d'exclusion. Alors disons que pour être remarquable, l'arbre doit être avant tout exceptionnel. Il doit répondre soit à des critères d'andrologie par ses dimensions ou son âge, soit à des critères esthétiques par la singularité de ses frondaisons, la forme de son tronc ou de ses racines, ou encore répondre à des notions culturelles par sa valeur historique, religieuse ou ethnographique. Dans tous les cas, il doit susciter chez le non spécialiste l'admiration, l'émotion ou la curiosité, voire le respect ou même la crainte.

« C'est peut-être là le premier critère objectif d'une référence subjective ! »

Aimer les arbres

On m'a souvent posé la question : « comment vous est venue cette passion pour les arbres remarquables ? »

Je me souviens avoir lu, il y a hélas trop longtemps... dans le journal de Mickey, un article concernant les arbres d'exception. J'avais alors été fortement impressionné par cette image en noir et blanc d'un homme se tenant au pied d'un séquoia géant d'Amérique. À partir de cette époque, mon intérêt pour les arbres se développa.

L'un de mes oncles possédait une très belle châtaigneraie. Mais je trouvais ces arbres sinistres. Leurs troncs torturés me faisaient un peu peur. Y avait-il à craindre de ces arbres ? Prenant mon courage à deux mains, je me suis rapproché de ces êtres que je percevais alors comme les « Ents » de Tolkien dans le Seigneur des Anneaux. Fasciné par leur étrange beauté, j'ai rapidement apprécié leurs troncs informes et striés, leurs masses de bois où la vie repartait en tous sens au prix d'incroyables efforts.

Conscient de leur grand âge et ému par les prodiges de dame Nature, je me suis très vite passionné en pensant que ces vénérables carcasses avaient été les témoins silencieux de notre passé, qu'ils avaient grandi aux côtés des hommes et partagé leurs souffrances, essayant les tempêtes, la guerre, le feu et divers autres cataclysmes. Mais sans doute avaient-ils aussi contribué à leur bonheur en les sauvant de la famine, en les abritant, ou en les réchauffant avec leur bois. N'avaient-ils pas également servi à masquer leurs amours ou à recevoir leurs confessions ?

Bien vite, en mêlant mon imaginaire d'enfant à mes émotions, j'ai bâti autour des arbres un véritable jardin secret, un monde refuge en marge des hommes.

Souvent, par la suite, je suis venu panser mes blessures auprès des arbres. Du coup, ils sont devenus mes confidents.

Depuis, je n'ai jamais cessé de parcourir la nature avec cette soif très particulière de trouver un bel arbre, de le mesurer et de le photographier.

Aujourd'hui encore, j'amuse ou j'agace mes enfants en m'extasiant devant la beauté d'un chêne ou d'un châtaignier. Au fond, rien n'a changé ; j'ai toujours aimé les arbres, admiré la force tranquille qui les habite, éprouvé le sentiment de paix qu'ils dégagent dans leur immobilité.

Lorsqu'un arbre qui m'était cher disparaît, j'ai l'impression de perdre un ami, un parent, ou une partie de moi-même.

40

Les arbres nous communiquent une forme de sagesse et nous n'avons pas fini d'en découdre avec eux. Loin de « l'ébullition écologique » actuelle, je reste persuadé qu'ils ont notre avenir entre leurs branches !

Philippe Rabillat

Une famille d'arbres

« C'est après avoir traversé une plaine brûlée que je les rencontre. Ils ne demeurent pas au bord de la route, à cause du bruit. Ils habitent les champs incultes, sur une source connue des oiseaux seuls.

De loin, ils semblent impénétrables. Dès que j'approche, leurs troncs se desserrent. Ils m'accueillent avec prudence. Je peux me reposer, me rafraîchir, mais je devine qu'ils m'observent et se défient.

Ils vivent en famille, les plus âgés au milieu et les petits, ceux dont les premières feuilles viennent de naître, un peu partout, sans jamais s'écarter.

Ils mettent longtemps à mourir, et ils gardent les morts debout jusqu'à la chute en poussière.

Ils se flattent de leurs longues branches, pour s'assurer qu'il sont tous là, comme des aveugles.

Ils gesticulent de colère si le vent s'essouffle à les déraciner. Mais entre eux aucune dispute. Ils ne murmurent que d'accord.

Je sens qu'ils doivent être ma vraie famille. J'oublierai vite l'autre. Ces arbres m'adopteront peu à peu, et pour le mériter j'apprends ce qu'il faut savoir.

Je sais aussi rester en place.

Et je sais presque me taire. »

Jules Renard (1864-1910)

Cet écrivain avait un profond respect pour la nature.

Nos coups de coeur (extrait)

Nous n'avons pas la prétention d'écrire que ce sont les arbres remarquables et émouvants les plus représentatifs de notre département que vous allez découvrir dans les pages suivantes.

Certes, on y voit quelques « monuments » incontournables, mais ils sont nombreux ceux qui pourraient également prétendre figurer dans ce bouquet. Vous les dénicherez par ailleurs, en parcourant ce livret ou son DVD. Et que ceux qui ne trouveraient pas trace de leur arbre fétiche ne soient pas déçus, il n'en est pas pour autant moins remarquable. Nous pensons ainsi à l'if de la cour de l'ancienne poste à Bressuire, à l'étonnant mûrier noir séculaire du parc d'Argenton-Château, à quelques fabuleux frênes têtards du Marais poitevin, au châtaignier « des enfants » près de Tillou... et bien d'autres encore que la fiche jointe à ce livret vous permettra de sortir de l'ombre. Alors n'hésitez pas vous aussi à composer d'autres bouquets. Le nôtre ne vaut que par le regard que nous y avons porté et l'attention que nous avons à vous l'offrir.

La « Talle » à Teurtout

À la croisée des chemins de la Revêtison et de Vitré, le châtaignier dresse sa carcasse torturée aux curieux venus l'admirer. Bien vite l'on s'impressionne de ses dimensions : 16 m de circonférence à la base !

Le tronc principal est mort depuis plusieurs décennies, mais les rejets qu'il a produits, le recouvrent d'un abondant feuillage et lui confèrent une certaine vitalité. Le tronc présente une cavité béante dans laquelle on peut se tenir à plusieurs. Mais attention, cela peut être dangereux, car le vieillard n'a plus que la peau et les os, et sa fragilité est extrême !

Difficile d'évaluer son âge, il pourrait bien atteindre les sept siècles. On rapporte qu'il servit de point de rencontre aux révoltes paysannes qui secouèrent le Moyen-Âge, qu'il fût également au cœur des assemblées huguenotes.

Aucun propriétaire ne possédait la « Talle à Teurtout », qui de fait et comme son nom patois le souligne, appartenait à tout le monde. Cela semble encore vrai aujourd'hui.



Le chêne de la Prennerie à Coutières

Le chêne de la Prennerie

Il se tient à l'entrée d'une cour de ferme et cache son âge sous un abondant feuillage en été. En hiver, il dévoile toute sa majesté. Le chêne de la Prennerie, non loin du Jardin des Sens de Coutières, sur la petite route qui mène à Ménigoute, a toujours su se faire discret. Cette timidité lui a sans doute permis de vivre aussi longtemps.

Déjà remarqué sous Henri IV, il domine une bâtisse de ses branches imposantes, une ancienne « prunerie » où l'on cultivait et faisait sécher les fruits.

L'arbre est un peu délabré, mais son port conique et massif lui a permis de résister à la tempête de 1999. L'ancêtre en a vu d'autres ! Il a même échappé à l'abattage au milieu du siècle dernier. Preuve qu'il ne date pas d'hier, ce serait les Anglais qui l'auraient planté pendant la guerre de cent ans et, pour l'anecdote, sachez qu'il a également vu les bombardiers anglais revenant de détruire la gare de Poitiers pendant la dernière guerre !

Pour les passionnés que nous sommes, voilà bien un arbre qui ne compte pas pour des prunes !



La « Talle » à Teurtout

Le chêne de Pouzay à Béceleuf

C'est l'histoire d'un chêne qui a poussé discrètement à l'intérieur d'un pigeonnier du XVII^e siècle. Au départ, personne n'y a prêté attention, puis on a laissé faire la nature. Alors l'arbre s'est élancé vers la lumière, jusqu'à atteindre le faite de l'édifice qu'il coiffe désormais de sa belle chevelure. Lorsque la lumière pénètre à l'intérieur du pigeonnier, éclaire les centaines de boulins qui le composent, le chêne apparaît dans toute sa splendeur, magnifié, incroyable exemple de l'alliance du végétal dans le minéral.

41

Une curiosité unique et incontournable pour tous les randonneurs qui parcourent cette splendide campagne vallonnée.



Chêne dans un pigeonnier à Béceleuf.

Une récompense pour les arbres

L'association « ARBRES » réunit à l'échelle nationale des amateurs, des professionnels et des scientifiques passionnément amoureux des arbres remarquables. Elle s'est donnée comme objectif de les protéger, les sauvegarder, favoriser les recherches les concernant et faire prendre conscience de leur valeur patrimoniale.

Depuis l'an 2000, l'association attribue « le label » arbres remarquables de France pour des municipalités œuvrant pour la sauvegarde d'un arbre exceptionnel. Plus de 100 villes ou villages ont reçu ce label.

Trois arbres remarquables de France en Deux-Sèvres

Le 26 juin, une manifestation a été organisée à l'initiative du Conseil Général pour officialiser la sortie de ce DVD et l'association « Arbres » a attribué trois labels « arbres remarquables de France » en Deux-Sèvres aux arbres prédominamment décrits : le chêne de Pouzay à Béceleuf, le châtaignier la « talle à teurtout », le chêne de la Prennerie à Coutières. Cette remise de prix a été conclue par un spectacle, « l'arbre à lettre » présenté par les « Brasseurs d'idées ».

Contenu du DVD :

Ce film est composé de 19 modules d'une durée de 2 à 6 minutes chacun. En prenant la référence de numérotation, vous avez la possibilité d'accéder directement au chapitre de votre choix. Toutefois, pour une meilleure compréhension de la quête de notre « arbrologue », Philippe Boisvert, nous vous engageons, dans un premier temps, à visionner le film dans son intégralité.

- LE PATRIARCHE : Un chêne remarquable en forêt de l'Hermitain.
- L'ARBRE DINOSAURE : Près de Celles-sur-Belle, « la Talle à Teurtout ».
- RÉACTIONS EN CHÊNES : Le chêne de La Blandinière et quelques autres.
- L'ARBRE DES LAVANDIÈRES : Le platane du port d'Aiript se souvient...
- L'ARBRE DES ÉCOLIERS : Le vénérable robinier de St-Hilaire-Lalud.
- LES INSOLITES : Quelques curiosités du département.
- L'ARBRE SANCTUAIRE : Un arbre sacré, vers Courlay.
- LES DÉRACINÉS : Ils ne sont pas d'ici, et pourtant...
- UNE BONNE FÉE POUR 4 SEIGNEURS : À Oiron, une jardinière et des cèdres.
- LES GÉANTS DU MARAIS : Dans le Marais, industrie et poésie du peuplier.
- LE CHÊNE DU REBELLE : Le chêne de Robert Le Chouan, vers St-Pardoux.
- LES MARQUEURS : Arbres revendicateurs en pays protestant.
- LE SULLY : A Montalembert, un tilleul festif.
- MÉMOIRE DE CORMIER : Un arbre sorti de l'oubli.
- DU HAUT DES ARBRES : Un élagueur poète à St-Jouin-de-Marnes
- LE CONFIDENT : Les « sept chênes » du souvenir en forêt de Chizé.
- L'ARBRE D'AMBROISE : Du côté de Ménigoute on se souvient d'Ambroise.
- L'ARBORETUM DE MADAME GENEVIÈVE : À Beaulieu-sous-Bressuire.
- L'ARBRE LUDIQUE : Évasion arborée à La Chapelle-St-Étienne et Pougne-Hérison.

Bonus diaporama

Réalisé par l'association « Deux-Sèvres Nature Environnement ». Présentation d'une cinquantaine d'arbres remarquables du département, sous forme de diapositives.

De plus, une fiche de participation à l'inventaire est livrée avec le DVD, contribuant ainsi à le compléter.



Textes et photos : Daniel Mar, Philippe Rabillat.



GASTON BONNIN (1911-2000)
INSTITUTEUR, NATURALISTE,
FONDATEUR ET SECRÉTAIRE
DE DEUX-SEVRES NATURE ENVIRONNEMENT

GASTON BONNIN Naturaliste

Né le 9 mai 1911 à Périgné dans les Deux-Sèvres, il est le fils d'un maçon creusois et d'une couturière.

Normalien à l'Ecole Normale de Parthenay de 1927 à 1930, il a d'abord été instituteur dans le Mellois à Saint-Vincent la Châtre, puis à Vallans de 1945 à sa retraite en 1967.

Passionné de botanique depuis l'âge de 14 ans, ses connaissances et sa pertinence dans la détermination des plantes font de lui l'un des botanistes les plus avertis du Centre-Ouest.

Il a été l'un des fondateurs de l'Association de Protection de la Nature des Deux-Sèvres en février 1969. De 1972 à 1991, il a été le secrétaire très actif de cette Association des Deux-Sèvres d'Etude et d'Action pour la Sauvegarde de la Nature, plus connue sous le nom d'ASNATE puis de Deux-Sèvres Nature Environnement.

En avril 1971, il a créé avec d'autres naturalistes, une commission scientifique de l'ASNATE qui a pris le nom de « Cercle des Naturalistes des Deux-Sèvres » dont l'objectif est d'établir et de faire découvrir l'inventaire des richesses naturelles du département.

Gaston Bonnin y a dépensé beaucoup de temps et d'énergie.

Par son opiniâtreté, il a permis au Musée d'Histoire Naturelle de Niort d'acquérir la très riche collection d'oiseaux naturalisés de M. Ingrand. Il a contribué à l'aménagement botanique de la Coulée Verte.

Il continue de s'intéresser aux activités de Deux-Sèvres Nature Environnement et en est toujours un conseiller averti.

Esprit très curieux, très éclectique, il est aussi bon ornithologue, malacologue et écologue.

Toujours dans le domaine de la Nature, d'autres activités l'occupent ou l'ont occupé : apiculteur, jardinier expert introduisant dans son jardin des espèces « exotiques », pêcheur adroit dans la Boutonne et ses affluents ou dans les torrents de montagne.

Il a pris le temps de consacrer des loisirs, à son « violon d'Ingres », le tir à l'arc, dont il a rapporté des médailles, des coupes et une sélection pour le championnat de France.

Esprit vif et malicieux, sa compétence et sa disponibilité lui ont permis d'être présent dans toutes les activités naturalistes de la région.

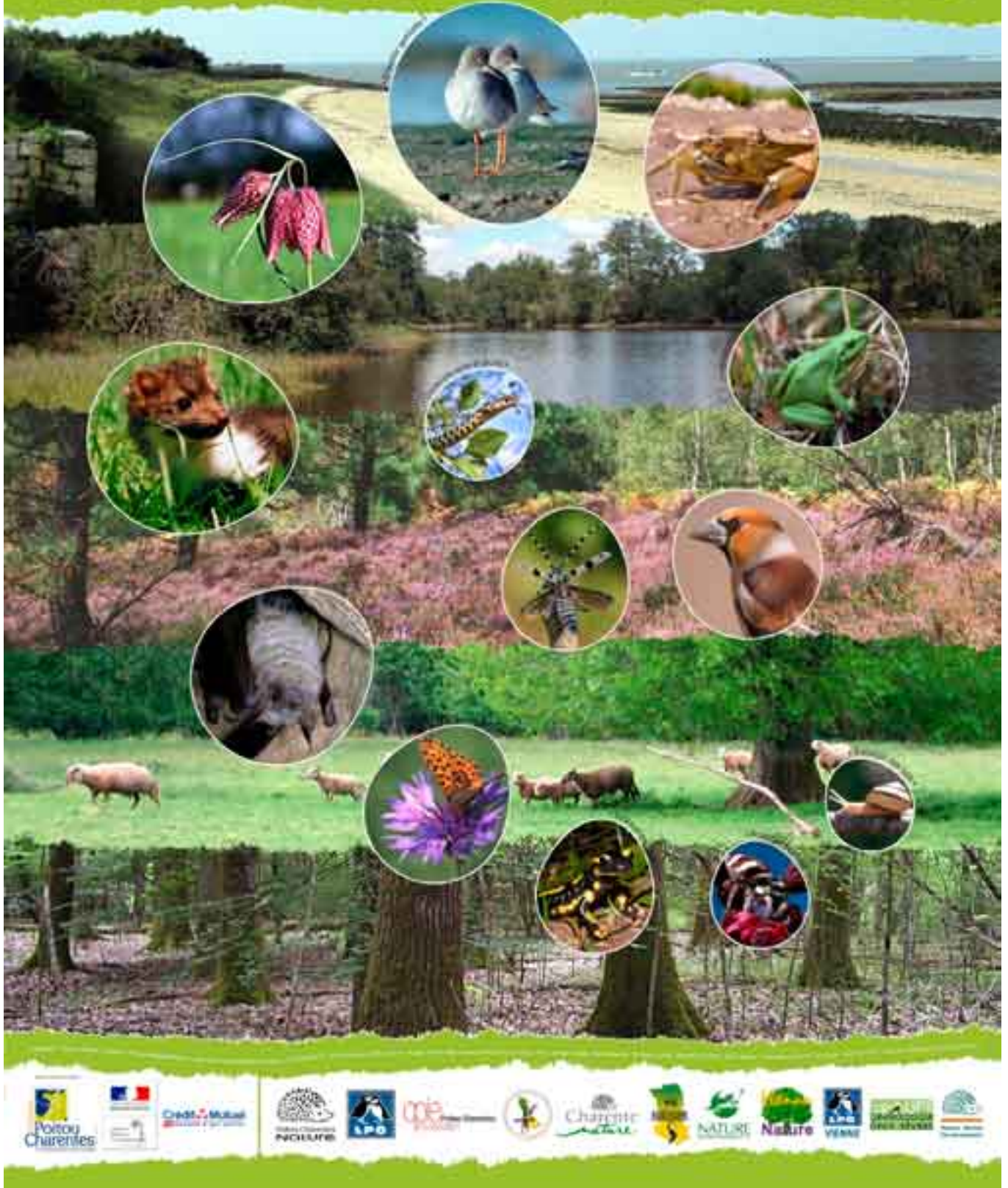


Salle de réunion « Gaston Bonnin »
des locaux de Poitou-Charentes Nature

en Poitou-Charentes

la Biodiversité

une richesse menacée



Poster édité par Poitou-Charentes Nature, disponible auprès de l'association.



Deux-Sèvres
Nature
Environnement

12 rue Joseph Cugnot - Hôtel de la vie associative
79 000 NIORT - tel : 05.49.73.37.36
e-mail : deuxsevres.nature@laposte.net
site web : www.dsne.org

